Mohamed Rabahallah, sous-directeur du recouvrement et du contentieux à la CNAS :

« La protection sociale est un impératif » P5

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Mardi 17 novembre 2026 / N° 1468 / PRIX 20 DA



Togo-Algérie, aujourd'hui à 17h00, à Lomé

Les Verts face à l'adversité en terre togolaise P 12

Le PLF 2027 adopté à la majorité

L'APN VALIDE LES CHOIX BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

Le Parlement a tranché : le PLF 2027 est adopté à la majorité, confirmant les grandes options financières retenues par le gouvernement. Le prochain exercice budgétaire sera marqué par la poursuite des investissements, l'accompagnement des secteurs productifs et la préservation des acquis sociaux. P2



La crise politique laisse des traces dans les échanges

LA FRANCE PERD DU TERRAIN SUR LE MARCHÉ ALGÉRIEN

P3



À l'approche du scrutin du 28 novembre

LA PRÉSIDENTE DE L'APN APPELLE À UNE PLUS GRANDE MOBILISATION ÉLECTORALE

P2

Près de 27 milliards de dinars investis dans la sécurité hydrique

UN TRANSFERT D'EAU DE 250 KM DEPUIS TANEZROUFT

Dans l'extrême sud du pays, le renforcement de l'alimentation en eau potable passe par la mobilisation de nouvelles ressources et la réalisation d'infrastructures de grande envergure. Le transfert depuis Tanezrouft vers Tin Zaouatine, sur un tracé de 250 kilomètres, s'inscrit dans cette démarche. P2



LE PLF 2027 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

L'APN valide les choix budgétaires du gouvernement

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté, hier, à la majorité, le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, au terme de l'examen des dispositions du texte et du vote des amendements présentés dans le rapport complémentaire de la commission des finances et du budget. La séance a été présidée par la présidente de l'APN, Khalida Boufedeche, en présence du ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, et de plusieurs membres du gouvernement.



PAR MAHREZ Z.

Le texte prévoit des recettes budgétaires de 9 251,1 milliards de dinars et des dépenses de 17 882,6 milliards de dinars. Il met notamment l'accent sur la préservation du pouvoir d'achat, la rationalisation des dépenses publiques et le soutien à l'investissement. Le projet de loi s'inscrit dans une démarche visant à renforcer les ressources financières de l'État, à rationaliser les dépenses publiques et à préserver le pouvoir d'achat des citoyens, tout en soutenant l'investissement et la diversification de l'économie nationale. Parmi ses orientations figurent également l'amélioration du recouvrement fiscal et l'élargissement de l'assiette fiscale, sans augmentation des taux d'imposition. À l'issue du vote, Mohamed Lamine Lebbou a estimé que l'approbation du PLF 2027 par la majorité des députés traduisait une volonté affirmée de mettre en œuvre les politiques financières de l'État et de répondre aux aspirations économiques et sociales des citoyens. Le ministre a indiqué que les observations et propositions formulées par les députés avaient fait l'objet d'une attention particulière de la part de son département et qu'elles seraient prises en considération. Dans une déclaration à la presse, il a également affirmé que l'adoption du texte confirmait le maintien du caractère social de l'État, à travers la protection du pouvoir d'achat, le soutien à la croissance économique et la promotion de l'investissement, notamment au regard des mesures incitatives prévues par la loi. Sur le plan budgétaire, le PLF 2027 prévoit des recettes de 9 251,1 milliards de dinars, dont 2 652,3 milliards de dinars de fiscalité pétrolière et 6 598,8 milliards de dinars de recettes hors hydrocarbures. Les dépenses sont, quant à elles, évaluées à 17 882,6 milliards de dinars. Elles comprennent notamment 6 180,5 milliards de dinars consacrés aux transferts, 4 578,4 milliards de dinars aux dépenses de personnel et 3 725,1 milliards de dinars aux dépenses d'investissement. Les prévisions macroéconomiques du texte reposent sur une croissance économique de 4,2 %, portée notamment par une progression de 5 % du produit intérieur brut (PIB) hors hydrocarbures. Le taux d'inflation est estimé à 4 %. Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget reposent sur un prix de référence fiscal du baril de pétrole de 60 dollars et un prix de marché de 70 dollars. Le projet prévoit, par ailleurs, plusieurs dispositions destinées à améliorer les recettes de l'État, à renforcer l'efficacité de la dépense publique et à accompagner les activités économiques. Ces mesures concernent notamment la mobilisation des ressources fiscales, la lutte contre l'évasion fiscale, l'amélioration des mécanismes de recouvrement et la poursuite de la numérisation de l'administration fiscale.

Plusieurs amendements retenus

Plusieurs modifications portant sur des dispositions fiscales, administratives et économiques ont été introduites dans le texte, sans remettre en cause ses grandes orientations. Parmi les amendements adoptés à l'issue de la séance de vote figurent ceux concernant les articles 50, 64 et 70, relatifs notamment à la fiscalité et à l'encadrement du marché des produits tabagiques. Le texte prévoit également de nouvelles dispositions concernant les ressortissants algériens établis à l'étranger, à travers l'article 136 bis, consacré au renouvellement à distance du passeport biométrique, moyennant le paiement de droits de timbre supplémentaires. D'autres amendements portent sur la répartition des redevances de pâturage dans les espaces concernés (article 180), ainsi que sur la taxation des panneaux publicitaires installés sur le domaine public routier (article 183). Une nouvelle disposition, introduite sous l'article 225 bis, concerne les personnes frappées d'une interdiction d'émission de chèques à la suite d'un défaut de provision. Elle prévoit la possibilité de lever cette interdiction après régularisation de leur situation. L'une des dispositions les plus débattues lors de l'examen du PLF concerne l'article 218, relatif à la révision des prix des carburants. La commission des finances et du budget avait initialement proposé de soumettre toute modification tarifaire à l'approbation préalable du Parlement, dans le cadre de la loi de finances. Elle est finalement revenue sur cette proposition dans son rapport complémentaire. La rédaction définitive prévoit que « les prix des carburants peuvent être révisés, le cas échéant, par les autorités compétentes, conformément à la législation en vigueur ». La disposition, ainsi adoptée, ne soumet donc plus une éventuelle révision des prix à une autorisation parlementaire préalable. Par ailleurs, la proposition visant à relever les taux de l'impôt sur la fortune et à introduire une nouvelle tranche d'imposition à l'article 25 n'a pas été retenue. ■

Près de 27 milliards de dinars investis dans la sécurité hydrique

Un transfert d'eau de 250 km depuis Tanezrouft

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a donné, hier, dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, le coup d'envoi d'un projet stratégique de transfert d'eau potable depuis le Tanezrouft, dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, vers la région de Tin Zaouatine, dans la wilaya d'In-Guezzam, sur une distance de près de 250 km. Cette opération vise à renforcer la sécurité hydrique et à améliorer les conditions d'approvisionnement en cette ressource vitale au profit des habitants de la région. Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie de lancement, le ministre a indiqué que « cet important projet, doté d'une enveloppe globale de près de 27 milliards de dinars, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions et orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer une répartition équilibrée des ressources en eau et à garantir la sécurité hydrique dans les différentes régions du pays, notamment dans le Sud ».

R. N.

À L'APPROCHE DU SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE

La présidente de l'APN appelle à une plus grande mobilisation électorale

À l'approche des élections locales prévues le 28 novembre, la présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedeche, a appelé les citoyennes et les citoyens à participer massivement et de manière responsable à ce rendez-vous électoral. Dans son discours prononcé lundi, à l'issue de l'adoption du projet de loi de finances 2027, elle les a invités à exercer leur droit de vote en choisissant des compétences capables de servir leurs régions et de répondre aux préoccupations de leurs habitants. La présidente de l'APN a souligné le rôle central des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), qu'elle a qualifiées de « socle de la décentralisation » et d'institutions les plus proches des citoyens. Elle a insisté sur la nécessité de faire de ces assemblées de véritables espaces d'initiative, d'action et de réalisation, capables de contribuer concrètement au développement local. Dans ce sens, elle a rappelé que la réussite des politiques économiques ne se mesure pas uniquement aux indicateurs financiers, mais également à leurs retombées sur les conditions de vie des citoyens. Khalida Boufedeche a également mis en avant la responsabilité des collectivités locales dans l'amélioration des services publics, la valorisation des potentialités territoriales, l'attraction des investissements et la création de richesses et d'emplois. Elle a, par ailleurs, réaffirmé l'attachement de l'APN au caractère social de l'État et salué les décisions présidentielles visant à préserver le pouvoir d'achat. Abordant les enjeux économiques, elle a estimé que l'Algérie devait relever le défi de la diversification de son économie, en développant une base productive et compétitive, en stimulant l'investissement et en renforçant les capacités nationales de production, de transformation industrielle et d'exportation. Elle a salué, dans ce cadre, les mesures prévues par le PLF 2027 pour encourager l'investissement productif, améliorer le climat des affaires, soutenir l'entrepreneuriat et renforcer les secteurs stratégiques, notamment la santé, l'agriculture, les mines et l'énergie. La modernisation des infrastructures et de l'administration, la généralisation de la numérisation, le développement de l'économie numérique ainsi que la modernisation du système fiscal figurent également parmi les priorités évoquées. La présidente de l'APN a notamment insisté sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, considérée comme une responsabilité nationale destinée à protéger l'économie, à garantir l'égalité des chances et à assurer une contribution équitable au financement du développement. Enfin, Khalida Boufedeche a salué les orientations relatives au renforcement de la sécurité hydrique et environnementale. Elle a fermement dénoncé la pollution affectant les cours d'eau dans les régions frontalières, qu'elle a attribuée à des pratiques irresponsables provenant de l'autre côté des frontières, estimant qu'elles représentent une menace pour la santé des citoyens, les ressources naturelles et les équilibres environnementaux. Elle a conclu son intervention en rendant hommage à l'Armée nationale populaire.

R. N.

L'EXPRESS



Quotidien national d'information edité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zoulouache, Kouba, Alger
Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
Tél./Fax : 028 26 99 24
Service-pub@lexpressquotidien.dz

GÉRANT : NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE: ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION RABAH YOUCEF RABAH

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Edition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger
Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression: Société d'Impression d'Alger (SIA)
Diffusion: Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

LA CRISE POLITIQUE LAISSE DES TRACES DANS LES ÉCHANGES

La France perd du terrain sur le marché algérien

Malgré quelques signes d'accalmie enregistrés depuis le début de l'année, les relations entre Paris et Alger continuent de subir les contrecoups des tensions diplomatiques. Celles-ci ne sont pas sans conséquences sur les échanges commerciaux entre les deux pays, dont les volumes accusent un recul significatif. Longtemps considéré comme un marché privilégié pour les entreprises françaises, l'Algérie voit désormais ses relations commerciales se recomposer, sur fond de diversification des partenaires économiques et de nouvelles orientations de sa politique d'importation.



Longtemps considéré comme un débouché privilégié pour les exportateurs français, l'Algérie semble aujourd'hui s'ouvrir davantage à de nouveaux partenaires. Cette évolution, conjuguée au resserrement de la politique nationale d'importation et à la volonté de promouvoir la production locale, réduit les possibilités d'accès des entreprises françaises à un marché qu'elles ont longtemps considéré comme stratégique. Les données officielles françaises témoignent de cette dégradation. En 2025, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 9,4 milliards d'euros, enregistrant une baisse de 14,8 % par rapport à 2024, année durant laquelle ils s'étaient élevés à 11,1 milliards d'euros. Les exportations françaises vers l'Algérie se sont établies à 4,2 milliards d'euros, contre 4,8 milliards en 2024, tandis que les importations françaises en provenance de l'Algérie ont reculé à 5,2 milliards d'euros, contre 6,3 milliards un an auparavant. La tendance s'est poursuivie en 2026. À l'été, le volume annuel des échanges était passé sous le seuil des 9 milliards d'euros, selon un état des lieux établi par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. Les exportations françaises vers l'Algérie restent principalement constituées de produits de la construction automobile, qui représentent 27,9 % du total, ainsi que de machines et équipements, de produits pharmaceutiques et de produits chimiques. Certains secteurs ont toutefois subi des revers particulièrement importants. Les exportations agricoles et agroalimentaires ont enregistré un recul de 54,4 %, tandis que celles des machines et équipements industriels ont diminué de 23,3 %. Les filières pharmaceutique, chimique et automobile ont également été affectées par cette contraction. Cette évolution, amorcée en 2024, traduit une recomposition plus profonde des relations commerciales. Selon l'analyse de Classe Export, l'un des principaux éditeurs européens spécialisés dans l'information sur le commerce international, elle intervient dans un contexte où Alger renforce sa politique de régulation des importations, dans le but de préserver ses réserves de change et de soutenir la production nationale. Une orientation qui bouleverse les habitudes des entreprises françaises historiquement implantées sur le marché algérien. Pour ces dernières, les indicateurs de 2026 confirment le recul de leurs positions traditionnelles. Classe Export fait notamment état d'une chute de 60 % des exportations agroalimentaires françaises et de 37 % de celles des équipements automobiles.

Hélium, l'Algérie couvre près de 80 % des importations françaises

Si les échanges entre les deux pays connaissent un ralentissement marqué, certaines ressources algériennes demeurent néanmoins indispensables à l'industrie française. C'est notamment le cas de l'hélium, dont l'Algérie est devenue un fournisseur de premier plan pour la France. En 2025, près de quatre cinquièmes des importations françaises de ce gaz provenaient du marché algérien, révélant une dépendance particulièrement importante à l'égard de ce fournisseur nord-africain. D'après les données de L'Élémentarium, référentiel consacré à l'industrie française, l'Algérie a couvert 79 % des importations françaises d'hélium en 2025, avec environ 4,33 millions de mètres cubes sur un volume total de 5,49 millions. Cette proportion souligne le poids considérable du gaz algérien dans l'approvisionnement français, alors même que les possibilités de diversification restent limitées. L'importance de cette ressource tient avant tout à ses multiples applications industrielles et technologiques. L'hélium est notamment indispensable au fonctionnement des appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM), à la fabrication des semi-conducteurs ainsi qu'à plusieurs procédés scientifiques et de haute technologie. Pour les industriels français, la sécurisation des approvisionnements constitue ainsi un enjeu majeur de continuité de l'activité. Cette dépendance s'est accentuée avec les perturbations de l'approvisionnement qatari survenues en mars 2026. Deuxième acteur majeur du secteur, le Qatar avait produit près de 63 millions de mètres cubes en 2025, soit environ un tiers d'une production mondiale estimée à 190 millions de mètres cubes. Les difficultés ayant affecté les installations de Ras Laffan ont, dans ce contexte, ravivé les préoccupations des pays importateurs. Le groupe français Air Liquide a notamment envisagé de réorganiser ses circuits d'approvisionnement en mobilisant d'autres régions productrices afin de répondre aux besoins de ses clients. Dans cette conjoncture, la disponibilité de l'hélium algérien revêt une importance accrue. Les liens commerciaux entre les deux pays dans cette filière sont déjà bien établis. En 2024, la France absorbait à elle seule 37 % des exportations algériennes d'hélium, selon les données de l'Institut géologique américain (USGS). Cette situation met en évidence un contraste saisissant entre les difficultés qui caractérisent les relations politiques et commerciales franco-algériennes et l'interdépendance qui subsiste dans certains secteurs industriels. Alors que les échanges globaux se contractent, la France reste étroitement tributaire de ressources algériennes dont l'importance dépasse le seul cadre commercial. L'Algérie dispose, en effet, d'un potentiel considérable dans cette filière. Avec une production estimée à 11 millions de mètres cubes en 2025, elle figurait parmi les quatre premiers producteurs mondiaux d'hélium. Ses réserves sont, quant à elles, évaluées à près de 1,8 milliard de mètres cubes. Des atouts qui confortent sa place parmi les fournisseurs incontournables de cette ressource stratégique.

Y. R.

LE RACISME DÉNONCÉ JUSQUE DANS LES MÉDIAS

Une journaliste franco-algérienne fait voler en éclats le discours de Marine Le Pen

Nora Hamadi, journaliste française d'origine algérienne, a vivement contesté les déclarations de Marine Le Pen sur l'absence de racisme en France. Invitée sur France Inter, elle a opposé aux affirmations de la candidate du Rassemblement national à la présidentielle de 2027 son expérience personnelle, évoquant les discriminations et les messages haineux auxquels elle est quotidiennement confrontée. La semaine dernière, sur la chaîne américaine CBS, Marine Le Pen avait affirmé qu'il « n'y a pas de discriminations en France », présentant même le pays comme « le moins raciste au monde ». Des propos que la journaliste a jugés totalement déconnectés de la réalité. Sur les ondes de France Inter, Nora Hamadi n'a pas mâché ses mots. Elle a rapproché les déclarations de Marine Le Pen du discours de Donald Trump, estimant qu'elles relevaient d'une « post-vérité totale ». Pour elle, au-delà du caractère « complètement farfelu » de cette affirmation, ces propos témoignent de la capacité de la responsable politique à imposer dans le débat médiatique et politique des discours qu'elle juge infondés. La journaliste dénonce également une forme de « privilèges blancs » consistant à considérer le racisme comme un phénomène marginal ou anecdotique en France. Une perception qu'elle oppose à son propre vécu de femme d'origine maghrébine et de binationale franco-algérienne. Loin d'être une réalité abstraite, le racisme se manifeste, selon Nora Hamadi, jusque dans les discours tenus au plus haut niveau de l'État. Elle estime que les propos visant certaines catégories de la population ont atteint une intensité inédite au cours des dernières années. La journaliste témoigne également des violences verbales auxquelles elle est personnellement exposée sur les réseaux sociaux. « J'ouvre Twitter, j'ouvre Instagram et j'ai des messages directs qui me disent d'aller me faire violer, que je n'ai rien à faire ici, que ma place n'est pas en France », raconte-t-elle. Un témoignage qui met en lumière la violence des attaques racistes visant les personnes d'origine maghrébine, y compris celles qui sont françaises. Pour Nora Hamadi, le climat actuel a contribué à libérer la parole raciste dans une partie de la société. « Une partie des Français a aujourd'hui lâché la bride en ce qui concerne les propos racistes », déplore-t-elle. La journaliste rappelle enfin que cette réalité trouve également un écho dans les statistiques. Les discours de haine et les expressions racistes connaissent, selon elle, une progression préoccupante depuis plusieurs années. Autant d'éléments qui contredisent frontalement le discours consistant à nier l'existence des discriminations en France. ■

Éditorial l'EXPRESS

LE PARTENARIAT NE SE DÉCRÈTE PAS, IL SE CONSTRUIT

PAR BOUALEM B.

Les échanges entre la France et l'Algérie reculent, et les chiffres témoignent d'une relation qui se fragilise. En 2025, leur valeur a atteint 9,4 milliards d'euros, en baisse de 14,8 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution tient à plusieurs facteurs, dont la conjoncture énergétique, la transformation du marché national et les tensions politiques qui pèsent sur le climat des affaires. La réduire à une seule cause serait trompeur. Mais faire comme si le contexte diplomatique n'avait aucun effet le serait tout autant. Depuis des années, les relations entre l'Algérie et la France sont régulièrement traversées par des crises, des déclarations hostiles et des désaccords qui rendent les échanges plus difficiles. Les entreprises, elles, ne travaillent pas dans le vide. Elles ont besoin de règles lisibles, de confiance et d'un minimum de stabilité. Quand le dialogue politique se dégrade, les conséquences finissent par dépasser le cadre diplomatique. L'Algérie n'a pas à rester attachée à un partenaire unique. Elle cherche à développer sa production locale, à protéger ses équilibres économiques et à diversifier ses fournisseurs. Ce choix relève de sa souveraineté. L'Italie, l'Espagne, la Chine ou la Turquie prennent leur place sur un marché ouvert à la concurrence. La France peut regretter de perdre du terrain, mais ne peut raisonnablement reprocher à Alger de chercher ailleurs des partenariats plus adaptés à ses priorités. Il y a là une contradiction difficile à ignorer. On ne peut pas contribuer à installer la défiance, laisser les tensions s'envenimer, puis s'étonner que les liens économiques se distendent. La politique de pression menée par la France à l'égard de l'Algérie ne garantit ni influence ni fidélité ; elle peut, au contraire, accélérer le mouvement qu'elle prétend empêcher. Les tensions bilatérales sont certes associées au recul des échanges commerciaux, mais les prix de l'énergie, les choix économiques de l'Algérie et la concurrence internationale y ont également leur part. Mais si la France veut préserver une relation commerciale importante, elle devra miser sur le respect et la constance plutôt que sur les reproches. Entre deux pays liés par une histoire dense, la coopération ne se décrète pas et ne se réclame pas à sens unique. Elle se construit ensemble, dans les actes comme dans les paroles.

Quatre étudiants condamnés à deux ans de prison à Rabat

La colère monte et les appels à la solidarité se multiplient

La répression des militants sahraouis se poursuit au Maroc. Quatre étudiants ont été condamnés, vendredi dernier, par un tribunal de Rabat à deux ans de prison ferme chacun, assortis d'une amende de 15 000 dirhams. Il s'agit de Mohamed Lamrabat, Ibrahim Babit, Salah Eddine Essabar et El Hocine Chihab, poursuivis à la suite de leur participation à un rassemblement pacifique dans la capitale marocaine. Les quatre jeunes avaient été arrêtés le 12 octobre dernier devant le siège de l'administration pénitentiaire à Rabat, où ils avaient pris part à une mobilisation organisée en réponse à l'appel des familles des détenus politiques sahraouis du groupe de Gdeim Izik. Ces derniers observaient alors une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Cette condamnation a suscité de nouvelles réactions parmi les organisations sahraouies de défense des droits humains. Celles-ci y voient une nouvelle illustration des pressions exercées sur les étudiants et les militants engagés dans des activités estudiantines et syndicales au sein des universités marocaines. Elles dénoncent une politique d'intimidation visant, selon elles, à réduire au silence les voix qui expriment leur soutien à la cause sahraouie. Les mêmes organisations contestent également les conditions de l'arrestation des quatre étudiants, qu'elles qualifient d'arbitraire et entachée de graves irrégularités de procédure. Elles estiment que cette affaire porte atteinte au principe de la présomption d'innocence ainsi qu'aux engagements internationaux souscrits par le Maroc, notamment ceux découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les défenseurs sahraouis des droits humains soulignent la nécessité de permettre aux observateurs indépendants d'accéder aux prisons marocaines et aux territoires occupés. Ils appellent les instances internationales et les organismes des Nations unies à agir afin que des enquêtes puissent être menées sur les conditions de détention et les atteintes aux libertés fondamentales qu'ils dénoncent.

L'accès des observateurs indépendants est ainsi présenté comme une condition essentielle pour faire la lumière sur ces situations, prévenir les violations des droits humains et lutter contre l'impunité. **N. T.**

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

La presse marocaine s'agite, le royaume se sent-il visé ?

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a tenu dimanche, au siège de la Cour suprême, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027, un discours ferme et particulièrement explicite. Parmi les dossiers abordés figurait celui du trafic de drogue et de la menace directe qu'il fait peser sur la sécurité du pays et l'avenir de la jeunesse algérienne, notamment les jeunes diplômés. Face à ce danger pour la sécurité nationale, le chef de l'État a réaffirmé que l'Algérie saurait y faire face en mobilisant les moyens appropriés.

PAR MAHDI B.

Dans son allocution, il est revenu sur « les dangers qui guettent notre pays » et qui placent sa sécurité face à de lourds défis. « L'inondation de l'Algérie par la drogue constitue désormais une véritable guerre contre notre peuple et notre jeunesse », a-t-il déclaré, avant d'avertir que « nous pourrions être amenés à cibler la source de fabrication de ces drogues, dans le cadre du droit de légitime défense ». Cette intervention n'avait rien d'une prise de parole circonstancielle ni d'une simple déclaration de fermeté contre les réseaux de narcotrafiquants. Le chef de l'État a notamment insisté sur les conséquences de ce phénomène pour la jeunesse algérienne. « 250 000 universitaires, avec leurs diplômes et leurs entreprises, ont peur. Ce sont nos jeunes qui sont la cible de ces drogues », a-t-il souligné. Les autorités marocaines ont, une nouvelle fois, eu recours à une méthode éprouvée : laisser à leur presse et aux relais actifs sur les réseaux sociaux le soin de porter un discours qu'elles ne peuvent assumer officiellement. Une réaction qui soulève plusieurs interrogations, d'autant que le président Abdelmadjid Tebboune n'a, à aucun moment, cité le Maroc dans son intervention. « Tebboune joue avec le feu », a ainsi titré Maroc Hebdo, estimant que « le Maroc est en droit de s'interroger » et de « se sentir directement concerné ». De son côté, le site Bladi a relevé que « l'avertissement intervient dans un contexte d'accusations répétées contre le Maroc ». Les réactions les plus virulentes sont toutefois venues de pages pro-marocaines sur les réseaux sociaux. La rapidité et la simultanéité de ces réactions médiatiques appellent deux questions : pourquoi s'en prendre à un État qui envisage de tarir les sources d'un fléau menaçant sa société et sa jeunesse ? Et surtout, pourquoi le Maroc se sent-il directement visé alors qu'il n'a été nullement cité par le président de la République? Cette agitation médiatique est présentée par les observateurs algériens comme un aveu révélateur de la sensibilité du royaume à la question du trafic de drogue et aux accusations régulièrement formulées à ce sujet. La presse marocaine n'a ainsi pas manqué de réagir, renouant avec ses habituelles critiques des initiatives algériennes, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Pourtant, les bilans régulièrement publiés par les services de sécurité, notamment l'Armée nationale populaire (ANP), font état d'importantes saisies de psychotropes et de drogues, douces comme dures. Parmi celles-ci figure le cannabis, dont la culture est largement documentée dans le Rif marocain, notamment dans la région comprise entre Tétouan, ancienne enclave espagnole, et Nador, en passant par Al Hoceïma. Cette région demeure marquée par un sous-développement chronique depuis 1958, à la suite des manifestations du Rif contre la politique sociale du roi Mohammed V et de l'adoption d'un dahir royal. Les données relatives au trafic international de drogue sont, elles aussi, largement documentées. Les rapports internationaux, notamment ceux de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), identifient le Maroc parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux de résine de cannabis. Selon les chiffres avancés, la production annuelle marocaine serait estimée entre 2 500 et 3 000 tonnes, alimentant des réseaux de trafic internationaux à destination de l'Europe, de l'Afrique du Nord et du Sahel. Si l'ONUDC fait état d'une production importante de cannabis dans les régions du nord du Maroc, destinée notamment aux marchés internationaux et européens, le royaume dispose également d'un organisme officiel chargé d'encadrer cette filière : l'Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis (ANRAC). Celle-ci est chargée de réglementer la production et la commercialisation du cannabis, officiellement destinées à des usages licites, notamment thérapeutiques et industriels. Les chiffres communiqués par cette agence donnent une idée de l'ampleur prise par cette activité légale. L'ANRAC a ainsi fait état d'une production de 19 576 quintaux de résine de cannabis en 2025, contre 18 810 quintaux en 2024. Ses données indiquent également que près de 3 141 hectares sont consacrés à cette culture dans le nord du pays et que plusieurs milliers d'agriculteurs, regroupés au sein de coopératives, sont autorisés à y participer. En 2025, plus de 4 147 nouvelles autorisations auraient été délivrées par l'ANRAC, portant le nombre total d'autorisations opérationnelles à 5 765. Parmi celles-ci, 5 492 concernent la culture, soit près de 99 % du total, au bénéfice de 5 318 agriculteurs. Les 273 autres autorisations portent sur différentes activités, notamment la transformation, la commercialisation, l'exportation et l'importation de semences, au profit de 183 opérateurs. Cette production officiellement réglementée est destinée à différents marchés, notamment européens, et concerne des pays comme la France, la Suisse, l'Australie et le Portugal. Au Maroc, la culture du cannabis est ainsi devenue une filière économique encadrée par les pouvoirs publics, avec des débouchés commerciaux revendiqués dans les secteurs thérapeutique et industriel. La légalisation de cette activité a également fait l'objet de débats politiques. Dès 2016, le Parti authenticité et modernité (PAM), proche du palais royal, avait plaidé, lors de la campagne électorale des législatives de cette année-là, pour la légalisation du cannabis à l'échelle nationale. Le scrutin avait finalement été remporté par le Parti de la justice et du développement (PJD). Dans un pays où la culture du cannabis fait désormais l'objet d'un encadrement officiel et où les médias locaux rendent régulièrement compte de l'évolution de cette filière, les réactions de certains relais médiatiques du Makhzen au discours ferme du président Tebboune prennent une dimension particulière. Elles interviennent alors que l'Algérie réaffirme sa détermination à combattre les réseaux transnationaux de trafic de drogue, qu'elle considère comme une menace directe pour sa sécurité nationale et sa jeunesse. ■

PLUS DE 217 000 DÉPARTS ENREGISTRÉS EN UNE ANNÉE

Le Maroc parmi les principaux pourvoyeurs de migrants vers l'OCDE

PAR NASSIM TERKI

Les Marocains sont nettement plus nombreux que les Algériens parmi les nouveaux migrants ayant rejoint les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon les données de son rapport 2026 sur les perspectives des migrations internationales, plus de 217 000 ressortissants marocains ont rejoint cet espace en 2024, contre 66 000 Algériens. Le rapport de l'OCDE apporte un nouvel éclairage sur les mouvements migratoires vers les 38 pays membres de l'organisation, dont 27 sont situés en Europe. Les autres se trouvent principalement sur les continents américain et asiatique, avec notamment les États-Unis, le Canada, le Japon et la Corée du Sud. Les chiffres font ressortir un écart important entre les deux pays en matière de nouvelles arrivées dans cet espace. En 2024, le nombre de Marocains ayant migré vers les pays de l'OCDE a ainsi atteint 217 000, contre 204 000 en 2023, soit une hausse de 6,4 %. Le Maroc occupe la sixième place parmi les principaux pays de provenance. L'Algérie se situe, pour sa part, au 12e rang. Le nombre de ses ressortissants ayant rejoint les pays membres est passé de 57 000 en 2023 à 66 000 en 2024, soit une progression de 9 000 personnes en un an. Les départs marocains vers cet espace représentent ainsi plus de trois fois ceux des Algériens. À l'échelle mondiale, l'Inde arrive en tête des pays de provenance, avec 494 000 migrants en 2024, contre 607 000 l'année précédente, soit un recul de 19 %. Elle est suivie de la Chine, avec 351 000 départs, en baisse de 4,4 %. Derrière la Colombie, le Brésil et le Mexique, le Maroc figure donc parmi les principaux pays d'origine des nouveaux migrants. Au-delà de ces différences, le rapport relève que les pays membres ont accueilli 6,1 millions de nouveaux immigrés permanents en 2025. Ce chiffre accuse une baisse de 1,6 % par rapport à 2024, après un premier recul de 4,7 % enregistré cette année-là. Malgré cette évolution, les entrées restent supérieures de 12,5 % à leur niveau de 2019. Les pays d'Europe du Sud ont, pour leur part, enregistré une progression des arrivées, notamment le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la France. À l'inverse, plusieurs grandes destinations, parmi lesquelles les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et l'Allemagne, ont connu une baisse des flux migratoires. Les migrations familiales représentent 45 % des entrées permanentes, devant celles liées au travail, qui comptent pour 20 %. Les migrations humanitaires ont, quant à elles, fortement reculé et ne représentent plus que 10 % du total. Les entrées d'étudiants ont également diminué, passant de 1,9 million en 2024 à 1,6 million en 2025. Les États-Unis restent la première destination des nouveaux immigrés permanents, avec 1,2 million d'arrivées, soit 20 % du total. L'Allemagne, l'Espagne, le Canada et la France suivent, avec des parts comprises entre 6 et 9 % chacune. L'OCDE souligne par ailleurs le poids grandissant de l'immigration dans l'emploi au sein de ses pays membres. Les personnes immigrées représentent désormais 16 % de la population active occupée, soit trois points de plus qu'il y a dix ans. Entre 2014 et 2024, elles ont contribué à au moins la moitié de la croissance de l'emploi dans 19 pays membres. Cette évolution intervient alors que la population en âge de travailler dans cet espace devrait diminuer de 8 % d'ici à 2060. Les données concernant la France apportent un autre éclairage sur la présence des ressortissants des deux pays. En 2025, la France comptait 1 438 800 personnes nées en Algérie, contre 1 136 400 nées au Maroc. Au total, 9,6294 millions de personnes nées à l'étranger vivaient dans le pays. Les chiffres des naturalisations font toutefois apparaître une situation différente. En 2024, 12 002 Algériens ont acquis la nationalité française, dont 51 % de femmes. Les Marocains étaient plus nombreux, avec 14 454 naturalisations. La Tunisie arrive en troisième position, avec 7 250 personnes ayant obtenu la nationalité française. Au Canada, 4 780 Algériens ont également acquis la nationalité en 2024. ■

MOHAMED RABAHALLAH, SOUS-DIRECTEUR DU RECOUVREMENT ET DU CONTENTIEUX À LA CNAS :

« La protection sociale est un impératif »

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), agence d'Alger, a organisé une journée d'étude et d'information aux employeurs sur l'importance de la déclaration des travailleurs salariés.

PAR MERIEM K.

L'occasion pour Mohamed Rabahallah, sous-directeur du recouvrement et du contentieux du recouvrement à la CNAS d'Alger, d'affirmer à nouveau que l'assurance du travailleur est un droit garanti par la Constitution et loi en vigueur.

« La protection sociale est devenue un impératif pour assurer les soins de santé et la sécurité financière notamment, en cas d'invalidité, de maladie ou de retraite », a-t-il dit. Il a souligné l'obligation pour l'employeur de déclarer son personnel afin de garantir les droits du travailleur et de ses ayants droit, tout en permettant à l'employeur de bénéficier d'une protection juridique et d'une décharge de responsabilité financière.

Le même intervenant a également évoqué le rôle essentiel que jouent les services numériques dans l'allègement des procédures administratives, ainsi que dans l'amélioration et la modernisation du service public. Ces services, a-t-il ajouté, contribuent largement à l'élimination de la bureaucratie et à l'humanisation des relations entre l'administration de la sécurité sociale et le citoyen, grâce à l'abandon progressif des documents papier, permettant ainsi au citoyen d'accéder à un service public de qualité grâce aux technologies de l'information.

Par ailleurs, M. Rabahallah a insisté sur le fait que l'employeur doit fournir aux services de protection sociale une déclaration exacte et dans les délais impartis, basée sur le salaire réel. Il doit également vérifier l'affiliation et les données du salarié, s'acquitter des cotisations, signaler toute insuffisance, et assurer l'information, l'accompagnement et le contrôle, tout en veillant à appliquer la législation dans les limites de ses prérogatives. Il a rappelé que la déclaration des travailleurs est une obligation légale et non un choix, s'agissant d'un mécanisme de protection d'un droit constitutionnel dont le non-respect expose l'entreprise à des amendes, des majorations et des poursuites judiciaires.



Concernant la déclaration des mouvements de salariés, le même responsable a précisé que cette procédure permet aux employeurs de déclarer l'entrée ou la sortie des travailleurs. En cas de départ du travailleur, la date de sortie est automatiquement enregistrée dans le dossier d'affiliation de l'intéressé. Il a également indiqué que le paiement des cotisations peut désormais s'effectuer via un Terminal de Paiement Électronique (TPE) au niveau des agences, un service visant à accélérer le processus de règlement en évitant les erreurs classiques liées à l'utilisation des chèques bancaires.

Le responsable s'est attardé sur le portail numérique « El-Hanaa », mis au service des assurés sociaux

L'application téléchargeable sur téléphone mobile ou tablette numérique, il permet à l'assuré d'accéder à l'ensemble des informations le concernant ainsi que celles relatives à ses ayants droit. Il peut ainsi consulter son taux de couverture sociale, la date de fin d'ouverture des droits aux prestations, ainsi que les remboursements et prestations en nature et en espèces fournis par les services de la Caisse. Elle permet également de déposer une demande de prestations (congés de maladie, congé de maternité et capital-décès) sans avoir à se déplacer vers les centres de paiement et de contrôle médical. Elle offre aussi la possibilité de télécharger l'attestation d'affiliation et de demander une nouvelle carte Chifa. Même en cas de perte ou de détérioration de cette dernière, l'application permet de demander un duplicata et d'en régler les frais par carte de paiement électronique (CIB / Edahabia).

L'ensemble des services numériques permettent aux assurés sociaux d'effectuer à distance plusieurs demandes dont l'obtention d'une nouvelle carte Chifa, demande de remboursement des congés de maladie et du congé de maternité, demande d'allocation du capital-décès ainsi que la carte Chifa virtuelle destinée aux étudiants universitaires. ■

CANCER DE LA PROSTATE

La CNAS lance une campagne nationale de prévention

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a annoncé, dans un communiqué, le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation à la prévention du cancer de la prostate à travers l'ensemble de ses agences de wilaya et de ses structures sanitaires. « Coïncidant avec le mois de Novembre bleu, mois de sensibilisation au cancer de la prostate, placée sous le patronage du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, et sur instruction du directeur général par intérim de la CNAS, une campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la prévention du cancer de la prostate a été lancée, dimanche, à travers l'ensemble des agences de wilaya et des structures de santé de la CNAS », précise la même source.

Cette campagne, qui s'étale du 15 au 30 novembre courant, cible « les hommes âgés de 50 ans et plus parmi les assurés sociaux (qu'ils soient travailleurs actifs ou retraités), et plus particulièrement ceux ayant des antécédents familiaux ou des prédispositions génétiques à cette maladie ». L'initiative vise « la prévention et la sensibilisation aux risques liés au cancer de la prostate et aux moyens de le prévenir, outre l'incitation au dépistage précoce afin de faciliter la prise en charge thérapeutique et la guérison totale et définitive ». Elle a également pour objectif de « faire connaître les facteurs de risque, en vue de les éviter ou d'en assurer le suivi médical, ajoute le communiqué.

A travers cette campagne de sensibilisation, « il sera procédé également à l'accompagnement et à l'orientation des personnes concernées vers les structures sanitaires spécialisées relevant de la CNAS, afin d'effectuer les examens nécessaires en toute facilité », conclut le communiqué. ■

Télécommunications

L'Algérie décroche un siège au Conseil de l'UIT

L'Algérie a décroché, un siège au Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), au titre de la région Afrique, pour le mandat 2027-2030, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Poste et des Télécommunications.

Cette élection « est intervenue lors des travaux de la Conférence de plénipotentiaires (PP-26) de l'UIT qui se tient à Doha (Qatar), du 9 au 27 novembre courant », précise la même source.

Par cette victoire, « l'Algérie participe à l'organe directeur de l'UIT dans l'intervalle entre deux conférences, en tant que porte-voix des priorités de l'Afrique », conclut le communiqué.

Efficacité du travail administratif

Mohamed Hattab donne des instructions

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, a présidé, hier, une réunion de coordination avec les cadres centraux du ministère. Cette rencontre a été consacrée au suivi du déroulement des activités au niveau des différents services, à l'évaluation de l'état d'avancement des dossiers sectoriels, ainsi qu'à la fixation des priorités et au renforcement de la coordination entre les différentes structures et institutions relevant du secteur, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, le ministre a insisté, sur « la nécessité de faire preuve d'une discipline totale et d'un engagement strict dans l'accomplissement des missions, chaque cadre devant assumer ses responsabilités conformément aux prérogatives et compétences qui lui sont conférées ». Il a affirmé que « l'efficacité du travail administratif est liée fondamentalement à la clarté des responsabilités, au sérieux dans l'exécution et au suivi continu des décisions et des orientations ».

M. Hattab a également souligné « l'importance d'une prise en charge immédiate et efficace des dossiers reliant le secteur à divers départements ministériels et autres instances, à travers le renforcement de la coordination institutionnelle, l'accélération du traitement des dossiers conjoints et l'évitement de tout ce qui pourrait causer leur retard ou entraver leur parcours, afin de garantir l'efficience des performances et d'atteindre les objectifs fixés ».

Dans le même contexte, le ministre a donné des instructions sur « la nécessité de renforcer la coordination, la communication et l'information entre les différents services et structures relevant du ministère, notamment en ce qui concerne les dossiers ayant un impact direct sur les intérêts des citoyens et des partenaires sociaux ». Il a mis l'accent sur « l'importance de garantir une information précise et en temps opportun, d'unifier les visions et les positions, et d'adopter une communication efficace en tant qu'élément essentiel de la qualité du service public ».

Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer les ressources et les revenus des caisses de sécurité sociale et à préserver leurs équilibres financiers, à travers le renforcement des mécanismes de recouvrement, le suivi des cotisations, l'élargissement de la base des affiliés, et une prise en charge optimale des dossiers de recouvrement.

En creux, il s'agit de garantir la pérennité du système de protection sociale et sa capacité à honorer ses engagements envers les assurés sociaux et leurs ayants droit ».

Exhortant les cadres centraux à traduire ces orientations en mesures pratiques et en résultats tangibles, le ministre a souligné que l'étape actuelle « requiert la synergie des efforts de tous les cadres du secteur et un travail empreint du sens des responsabilités pour servir le citoyen et renforcer la performance du service public », a-t-il fait savoir.

Bourse d'Alger

La COSOB instaure le reporting ESG dès **l'exercice 2026**

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) franchit une nouvelle étape dans la modernisation du marché financier national. Elle vient d'annoncer la publication du nouveau dispositif réglementaire imposant aux entreprises cotées de renforcer la transparence sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), à travers la publication d'informations extra-financières dès l'exercice 2026.



FATIHA A.

La place financière algérienne amorce un tournant important dans l'intégration des principes de la finance durable. Dans un communiqué rendu public hier, la COSOB a annoncé, l'adoption de l'instruction n°26-08 du 28 octobre 2026, prise en application de l'article 44 du règlement COSOB n°25-04 du 22 octobre 2025. Ce nouveau texte vient préciser le contenu et les modalités de présentation du rapport sur l'information extra-financière que les sociétés cotées à la Bourse d'Alger devront désormais élaborer.

À travers cette initiative, l'autorité de régulation entend inscrire progressivement les entreprises algériennes dans une dynamique de transparence et de responsabilité, en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur communication destinée aux investisseurs et aux différents acteurs du marché.Le nouveau cadre réglementaire repose sur trois grands piliers. Le volet environnemental concerne notamment la gestion des ressources naturelles et la prise en compte des enjeux liés au changement climatique. Le volet social porte sur les conditions de travail et les répercussions de l'activité de l'entreprise sur son environnement social. Quant à la gouvernance, il couvre essentiellement la composition et le fonctionnement des organes de direction, ainsi que les mécanismes mis en place pour prévenir les pratiques de corruption.Au-delà de la communication d'indicateurs quantitatifs, les entreprises concernées seront également appelées à présenter leur démarche globale en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elles devront notamment préciser les parties prenantes identifiées, les enjeux considérés comme prioritaires à travers l'analyse de matérialité, les actions engagées ainsi que les résultats obtenus.En matière de référentiels, le dispositif s'inspire principalement des standards de la Global Reporting Initiative (GRI) et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Les entreprises conservent toutefois la possibilité de recourir à d'autres référentiels internationalement reconnus, leur permettant ainsi d'adapter leur démarche à leurs spécificités et à la nature de leurs activités.Soucieuse d'accompagner les entreprises dans cette nouvelle exigence, la COSOB a retenu le principe de « conformité ou explication » (Comply or Explain). Cette approche vise à favoriser une appropriation progressive des pratiques de reporting ESG, en laissant aux sociétés cotées une certaine souplesse dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions, tout en les incitant à justifier les éventuels écarts par rapport aux exigences établies.Au-delà de l'encadrement réglementaire, cette réforme répond à un enjeu stratégique pour le développement du marché financier national. En améliorant la disponibilité et la fiabilité des informations extra-financières, la COSOB ambitionne de renforcer la transparence des entreprises et de permettre aux investisseurs de disposer d'une vision plus complète de leurs activités, de leurs risques et de leurs perspectives.

Gestion des déchets

L'AND **ouvre** ses portes aux étudiants de l'Université de Béjaïa

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement et de rapprochement avec le milieu universitaire, l'Agence nationale des déchets (AND) a accueilli, hier, une délégation d'étudiants de l'Université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, inscrits en spécialité toxicologie industrielle et environnementale.

Au programme de cette visite figuraient une présentation des missions de l'Agence et de son rôle dans le domaine de la gestion des déchets, ainsi qu'une sortie pédagogique sur le terrain au niveau d'un centre d'enfouissement technique (CET).Cette visite a permis aux étudiants de découvrir de près les différentes étapes de la gestion des déchets, les procédés de traitement ainsi que les mécanismes mis en œuvre sur le terrain. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre l'Agence et les établissements universitaires, visant à renforcer les connaissances pratiques des étudiants et à favoriser leur sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets.

F.A.

Sonelgaz

Une prestation gratuite pour vérifier la sécurité des installations de gaz

La Direction de distribution de l'électricité et du gaz de Gué de Constantine, relevant du pôle de distribution d'Alger, a mis à la disposition de ses clients un service gratuit de vérification de la sécurité des installations intérieures de gaz naturel. Cette initiative vise à prévenir les risques d'accidents domestiques, notamment à l'approche de la saison hivernale.

Dans un communiqué, la direction indique que les clients peuvent solliciter l'intervention des équipes techniques spécialisées afin de contrôler leurs installations, détecter d'éventuelles anomalies et identifier les insuffisances susceptibles de mettre en danger les personnes et les biens. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7 en composant le numéro vert 3303.

Les équipes techniques se déplacent au domicile des clients sur demande, après communication des informations nécessaires concernant leur adresse et leur lieu de résidence. La prestation comprend le contrôle des installations intérieures de gaz ainsi que des conseils et orientations sur les bonnes pratiques d'utilisation du gaz naturel. Elle ne couvre toutefois pas les travaux de réparation ou de remise en état, qui restent à la charge du client, conformément aux recommandations des techniciens.

Par ailleurs, à l'occasion de la saison hivernale et de l'utilisation accrue des appareils de chauffage et de chauffe-eau fonctionnant au gaz naturel, la direction appelle les citoyens à redoubler de vigilance pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, communément appelé « tueur silencieux ».Elle recommande notamment le nettoyage régulier des conduits de cheminée et d'évacuation des gaz brûlés, la vérification de l'état des tuyauteries et des raccordements intérieurs, ainsi que le maintien d'une ventilation permanente dans les habitations. Elle insiste également sur l'importance de l'entretien périodique des appareils de chauffage et de chauffe-eau et déconseille l'utilisation d'équipements défectueux ou non conformes aux normes de sécurité.

F.A.

Semaine mondiale de l'entrepreneuriat

L'Algérie ambitionne de conserver son **leadership mondial**

L'ouverture officielle de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, prévue du 16 au 22 novembre sous le slogan «Le monde a besoin de ce que vous construisez», a eu lieu dimanche à Alger, selon l'APS.

La cérémonie officielle d'ouverture de cet événement s'est déroulée à Djamaâ El-Djazaïr, sous la supervision du recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Noureddine Ouadah, ainsi que du ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, en présence de représentants de plusieurs organismes et secteurs ministériels.

Dans son allocution prononcée à cette occasion, M. Ouadah a souligné l'importance de cet événement, célébré à travers les différentes wilayas du pays, rappelant le succès de la précédente édition, à l'issue de laquelle l'Algérie s'est classée au premier rang mondial en termes de nombre d'activités organisées par les secteurs public et privé.

Il a indiqué que l'Algérie «aspire à poursuivre sur la voie tracée l'année dernière et à conserver sa première place mondiale en nombre d'activités».

Dans une déclaration à la presse, le ministre a précisé que l'organisation de cette Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, en coordination avec plusieurs secteurs ministériels, notamment ceux de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi que de la Formation et de l'Enseignement professionnels, permettra de faire connaître les efforts déployés par l'Etat en matière de mécanismes d'encouragement de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, au niveau des maisons de jeunes, des universités et des centres de formation professionnelle, à travers des campagnes de sensibilisation organisées dans les différentes régions du pays.

Il a également révélé que cette édition se distingue par l'introduction d'un nouveau mécanisme permettant d'identifier avec précision les résultats concrets obtenus sur le terrain à l'issue de ces campagnes de sensibilisation.

De son côté, le recteur de Djamaâ El-Djazaïr a salué les résultats réalisés par l'Algérie lors de la précédente édition de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, avec l'enregistrement de plus de 58.000 activités, une «réalisation qui inspire fierté et reflète l'ampleur de la mobilisation nationale autour de la culture entrepreneuriale» en Algérie.

«Aujourd'hui, l'enjeu consiste à donner à cet accomplissement son prolongement économique, en mesurant le nombre d'entreprises générées par ces activités, les postes d'emploi qu'elles ont permis de créer, leur apport à la production nationale ainsi que les perspectives d'exportation qu'elles ont ouvertes», a-t-il fait observer.

Les institutions religieuses et culturelles contribuent à ce processus, à travers la sensibilisation à la valeur du travail, l'ancrage de l'éthique dans les pratiques relationnelles et l'éducation des générations aux valeurs d'honnêteté, la rigueur dans l'accomplissement du travail, de ponctualité et de respect des engagements, considère-t-il.

Pour sa part, M. Hidaoui a salué les progrès enregistrés par le secteur des start-up et des PME en Algérie, indiquant que «le défi que nous relevons ensemble, en tant que système national, cette année, consiste à valoriser cette orientation nationale qui investit dans notre jeunesse pour lui permettre de s'autonomiser économiquement, à la faveur du renforcement de ses compétences et de ses capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat».

R.E.

Interconnexion électrique

L'Algérie renforce ses **ambitions** énergétiques vers l'Europe

Le développement des énergies renouvelables dans certains pays arabes, dont l'Algérie, ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer les interconnexions électriques entre les deux rives de la Méditerranée. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'initiatives régionales visant à porter les capacités de production d'électricité propre à des niveaux inédits à l'horizon 2030, tout en favorisant les échanges énergétiques entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud.



FATIHA A.

L'Algérie, aux côtés de l'Égypte et de la Tunisie , figure parmi les pays concernés par cette démarche régionale qui ambitionne de mieux valoriser le potentiel solaire et éolien de la région. Parallèlement, plusieurs projets de transport d'électricité entre l'Afrique du Nord et l'Europe progressent à des rythmes différents, dans un contexte marqué par l'importance croissante des réseaux électriques transfrontaliers, selon les données de la plateforme spécialisée Ettaqa.Cette orientation revêt un intérêt particulier pour l'Algérie, qui dispose d'importantes ressources naturelles favorables au développement des énergies renouvelables, notamment solaires. Le renforcement des infrastructures électriques constitue ainsi un enjeu majeur pour faciliter l'intégration de nouvelles capacités de production, assurer l'acheminement de l'électricité excédentaire vers les marchés extérieurs et accompagner la transition énergétique.Dans cette perspective, un partenariat régional a été annoncé le 10 novembre 2026 entre l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'initiative TeraMed, en marge de la 31e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP31), organisée à Antalya, en Turquie. Cette coopération vise à accélérer le développement des projets d'électricité propre et à renforcer les conditions nécessaires à leur concrétisation.L'initiative ambitionne notamment de contribuer à l'atteinte d'une capacité installée de 1 térawatt (1 000 gigawatts) d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, à travers le renforcement de la coopération technique et la facilitation des investissements à l'échelle régionale.Le partenariat entend également répondre aux principaux obstacles qui freinent le développement des projets de production et d'interconnexion électrique. Parmi les difficultés identifiées figurent les disparités entre les politiques énergétiques nationales, le besoin d'études techniques communes ainsi que les contraintes liées à la mobilisation des financements nécessaires aux infrastructures transfrontalières.L'objectif est ainsi de transformer les ambitions régionales en projets concrets et réalisables, en améliorant la coordination entre les pays concernés, en développant la planification des systèmes énergétiques et en facilitant l'accès aux ressources financières destinées aux investissements dans les énergies renouvelables.À cet effet, la coopération s'articule autour de trois principaux axes. Le premier porte sur le renforcement du dialogue et le partage d'expériences entre les gouvernements, les décideurs publics, les institutions de recherche et les acteurs du secteur privé. Le deuxième concerne l'élaboration d'études et d'analyses techniques relatives aux systèmes énergétiques, tandis que le troisième vise à améliorer les possibilités de financement et d'investissement dans les projets d'énergie propre.Pour l'Algérie, cette dynamique régionale trouve un prolongement concret dans le projet d'interconnexion électrique sous-marine avec l'Italie, actuellement à l'étude. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération associant Sonelgaz, Sonatrach et le groupe énergétique italien Eni.

L'objectif est d'évaluer les possibilités de transport d'électricité entre les deux pays, notamment à travers une liaison électrique sous-marine reliant les réseaux algérien et italien. Cette perspective pourrait ouvrir de nouvelles opportunités en matière d'échanges énergétiques entre l'Algérie et l'Europe, tout en renforçant la position du pays dans les futurs corridors énergétiques euro-méditerranéens.

Au-delà de la diversification des débouchés énergétiques, le développement de telles infrastructures pourrait contribuer à mieux valoriser les capacités nationales de production électrique, notamment celles issues des énergies renouvelables, et à consolider le rôle de l'Algérie en tant qu'acteur énergétique majeur dans l'espace méditerranéen.

Numérisation

20 nouveaux services **dédiés** au tourisme et à l'artisanat

La Haute Commission à la numérisation a annoncé, hier, l'intégration de 20 nouveaux services numériques relevant du secteur du tourisme, de la formation touristique et de l'artisanat, au sein du portail national des services numériques gouvernementaux « Dzair Digital Services », dans le cadre des efforts visant à faciliter l'accès des citoyens aux prestations publiques et à simplifier les procédures administratives, selon l'APS.

Selon un communiqué de cette instance, cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre des hautes instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant sur l'élargissement de l'utilisation du portail national des services numériques gouvernementaux et l'amélioration de l'accès aux services publics.

Réalisée en coordination avec le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, cette opération concerne plusieurs prestations destinées aux professionnels, aux investisseurs et aux citoyens.

Dans le domaine du tourisme, les nouveaux services portent notamment sur la création d'agences de tourisme et de voyages, le classement des hôtels et des restaurants, l'obtention d'autorisations d'exploitation des établissements thermaux, la demande d'approbation des projets d'investissement touristique, ainsi que l'agrément des guides touristiques.

En matière de formation touristique, la plateforme permet désormais d'accéder aux services liés à la formation dispensée par l'École nationale supérieure du tourisme, notamment les cursus de licence et de master en tourisme. Elle concerne également les formations assurées par les deux instituts nationaux des techniques hôtelières et touristiques de Tizi Ouzou et de Bou Saâda, sanctionnées par des diplômes de technicien et de technicien supérieur dans les spécialités de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration.

Le dispositif prévoit aussi un service de consultation des annonces des concours d'accès aux établissements de formation, ainsi que des conditions d'inscription et d'admission.

S'agissant du secteur de l'artisanat et des métiers, les prestations intégrées couvrent un éventail de démarches administratives, notamment l'inscription au registre de l'artisanat et des métiers, la mise à jour des informations des artisans, la radiation du registre, le renouvellement de la carte d'artisan et la délivrance d'un duplicata de cette carte.

Elles comprennent également les démarches de qualification professionnelle permettant d'obtenir le statut d'artisan ou de maître artisan, l'inscription aux programmes de formation, ainsi que l'inscription et la participation aux manifestations et concours dédiés à l'artisanat. S'y ajoutent la participation aux prix nationaux de l'artisanat et des métiers, l'enregistrement des marques et le suivi électronique des dossiers et des demandes administratives.

La Haute Commission à la numérisation souligne que cette opération s'inscrit dans la poursuite de ses efforts, en coordination avec les différents secteurs et organismes, pour élargir progressivement l'offre de services numériques accessibles à travers le portail national.

L'objectif est de consacrer un accès simplifié et unifié aux services publics, tout en réduisant les démarches administratives et en rapprochant davantage les prestations des citoyens et des opérateurs économiques.

R.E.

Pétrole

Le Brent dépasse les 96 dollars dans un marché sous tension

Les prix du pétrole ont progressé lors des échanges d'hier, 16 novembre 2026, tentant de récupérer une partie des pertes enregistrées la semaine dernière, dans un contexte marqué par l'attention des marchés portée sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Les marchés pétroliers avaient pourtant entamé la séance asiatique en baisse, sous l'effet des anticipations d'un excédent de l'offre.

Les expéditions de pétrole en provenance du Moyen-Orient, transitant par le détroit d'Ormuz, sont en effet revenues à des niveaux proches de ceux enregistrés avant la guerre. Toutefois, les attaques contre les navires continuent de représenter une menace pour la sécurité des approvisionnements.

Dans ses dernières prévisions, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a indiqué que l'offre mondiale moyenne de pétrole devrait atteindre 105 millions de barils par jour au quatrième trimestre de l'année, soit un excédent de 1,7 million de barils par jour par rapport à la demande anticipée. Cette estimation marque un changement de perspective par rapport aux précédentes projections de l'agence, qui tablaient sur un déficit de l'offre durant cette même période.

Sur le marché, les cours des deux principales références pétrolières ont évolué en territoire positif.

Vers 06h21 GMT , les contrats à terme sur le Brent de la mer du Nord, pour livraison en janvier 2027, progressaient de 0,46 %, à 96,28 dollars le baril.

De leur côté, les contrats à terme sur le brut américain West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en décembre 2026, gagnaient 0,63 %, pour s'établir à 89,12 dollars le baril, selon les données suivies en temps réel par la plateforme spécialisée Attaqa.

Cette reprise intervient après une semaine difficile pour les marchés pétroliers. À l'issue de la séance du vendredi 13 novembre, le Brent avait terminé en hausse, tandis que le WTI avait enregistré un repli. Sur l'ensemble de la semaine écoulée, les deux références avaient toutefois accusé des pertes de 2,5 % chacune.

Cette évolution traduit notamment la réévaluation par les marchés des risques géopolitiques liés à la guerre américano-israélienne contre l'Iran, entrée dans son neuvième mois. Les opérateurs restent ainsi attentifs à toute nouvelle évolution susceptible d'affecter les flux pétroliers et la stabilité des approvisionnements mondiaux.

R.E.

Naâma

Plus de 300 **éleveurs** bénéficient de l'orge fourragère subventionnée

Dans le but d'assurer le bon déroulement de cette opération et de faciliter l'approvisionnement des bénéficiaires dans les délais impartis, la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya de Nâama a mis en place un programme organisationnel spécifique et mobilisé les moyens matériels et humains nécessaires.



La Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya de Nâama a entamé, samedi, la distribution de l'orge fourragère subventionnée au profit d'environ 330 éleveurs répartis à travers les différentes communes de la wilaya, à-on avis auprès de cette coopérative.

A cet effet, une quantité de plus de 30 000 quintaux d'orge fourragère subventionnée a été réservée aux éleveurs de la wilaya, destinée à l'alimentation des brebis et des chèvres. Une autre quantité estimée à environ 2 000 quintaux a été affectée aux élévations de chevaux. L'opération de distribution se déroule au niveau de points, situés dans les daïras de Mécheria et d'Aïn Sefra, précise la même source.

Par ailleurs, dans le but d'assurer le bon déroulement de cette opération et de faciliter l'approvisionnement des bénéficiaires dans les délais impartis, la coopérative a mis en place un programme organisationnel spécifique et mobilisé les moyens matériels et humains nécessaires, souligne-t-on.

La même source a affirmé que l'orge fourragère est disponible en quantités importantes au niveau des entrepôts de la wilaya, ce qui permet de répondre aux besoins des éleveurs et des professionnels de la filière à travers les différentes communes. Les listes nominatives des bénéficiaires sont établies au préalable, a indiqué la même source, ajoutant que ''l'opération de distribution se poursuivra tout au long de la semaine jusqu'à son achèvement''.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du soutien à la filière de l'élevage et de l'encouragement des élevages à développer leurs cheptels et à améliorer la qualité de la production animale, à travers la garantie de la disponibilité de l'orge tout au long de l'année auprès de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), qui assure sa commercialisation à des prix compétitifs.

Ainsi, le prix du quintal d'orge ordinaire est fixé à 3 900 DA, tandis que celui de l'orge fourragère subventionnée, exclusivement destinée aux femelles du cheptel, est fixé à 2 500 DA le quintal, at-on expliqué.

Mila

Mise en service de **16 postes** de transformation électrique

Seize (16) postes de transformation électrique ont été mis en service dans plusieurs communes de la wilaya de Mila, a-t-on appris, dimanche, auprès de la direction de wilaya de distribution de l'électricité et du gaz. Le responsable de la communication de cette structure relevant du groupe Sonelgaz, Redha Fergani, a précisé à l'APS que ces nouveaux postes ont été mis en service dans le cadre d'un programme de Sonelgaz pour l'été 2027 visant à renforcer le réseau électrique dans les zones ayant connu des coupures et des baisses de tension durant l'été dernier. Ce programme, fruit d'un investissement public de 180 millions de dinars, porte sur la réalisation de 18 postes de transformation électrique et d'un réseau de plus de 37 km à travers 13 communes de la wilaya dont Oued N'dja, Teleghma, Tadjenanet et Tassadane Heddada, a ajouté la même source, soulignant que 16 postes ont été «achevés et mis en service à ce jour».

Les deux postes restants sont «en voie d'achèvement et devraient être mis en service dans les prochains jours «, a encore indiqué M. Fergani, ajoutant que ce programme, lancés à la fin du troisième trimestre de l'année en cours, «permettra, dès l'été prochain, d'améliorer la qualité du service et d'approvisionner de manière régulière et ininterrompue l'ensemble des cités et des agglomérations concernées .

Arzew (ORAN)

Formation de 50 marins

Une session de formation, organisée dans le cadre du dispositif de ''formation sur site'', a été lancée au niveau de la station de pêche maritime d'Arzew (Est d'Oran) au profit de 50 marins exerçant à bord de navires de moins de 24 mètres de longueur, a indiqué jeudi le directeur de l'Institut technologique de la pêche maritime et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran, Mohamed Bitour.

La formation vise à rapprocher les opportunités de qualification professionnelle des marins de leurs lieux d'activité et de contribuer à l'organisation et à la structuration des métiers maritimes, M. Bitour a précisé à l'APS que cette initiative, encadrée par l'Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture d'Oran, en coordination avec la Chambre de wilaya de la pêche et de l'aquaculture, sera élargie, dès la semaine prochaine, à d'autres sites de la wilaya d'Oran.

Des groupes de formation seront ainsi lancés dans plusieurs communes côtières, notamment à Mers El Hadjadj au profit de 40 stagiaires, à Aïn El Turck pour 30 stagiaires et à Gdyel pour 30 autres, portant ainsi le nombre total des bénéficiaires à 150 marins.

L'organisation de ces sessions s'inscrit, at-il ajouté, dans le cadre des efforts du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture visant à élargir l'offre de formation et à la rapprocher davantage des professionnels, en leur offrant des possibilités d'apprentissage et de qualification au niveau même de leurs lieux d'activité.

Cette démarche vise également à faciliter leur accès aux différents programmes de formation et à adapter ces derniers aux besoins du secteur.

De son côté, le directeur de la Chambre de wilaya de la pêche et de l'aquaculture, Abdelbasset Hamri, a souligné que l'adoption de ce mode de formation vise à contribuer à la structuration des différents métiers liés à l'activité maritime, à travers le renforcement du niveau de qualification des marins et la formation de compétences professionnelles répondant aux exigences du secteur, tout en accompagnant les professionnels dans le processus d'organisation de leurs activités et d'amélioration de leurs conditions d'exercice.

La rencontre inaugurale a été marquée par une introduction sur l'environnement marin, ainsi que par la présentation du programme de formation, de ses différents axes et objectifs, afin de permettre aux marins d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de leur activité et de renforcer leurs qualifications professionnelles.

Ouargla

Plus de 13.000 ha réservés à la céréaliculture

Une superficie globale de 13.390 hectares (ha) a été réservée dans la wilaya d'Ouargla au développement de la céréaliculture, au titre de la campagne labours-semailles de la saison agricole 2026/2027, lancée dimanche par les autorités locales depuis l'exploitation agricole de Gassi-Touil, daïra de Hassi-Messaoud.

Cette superficie dédiée à la céréaliculture, et dont la daïra de Hassi-Messaoud s'accapare la majeure partie (7.993 ha), est ensemencée en blé dur (12.200 ha), blé tendre (575 ha), triticale (375 ha), orge (160 ha) et l'avoine (80 ha), répartis entre 117 exploitations totalisant 469 pivots d'irrigation, selon les données de la direction des services agricoles (DSA).

Dans son cadre, le wali d'Ouargla, Abdelghani Filali, a fait part de la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaire pour la réussite de cette campagne, avec la perspective d'étendre cette superficie à 20.000 ha, la saison prochaine. La surface emblavée cette saison est en hausse de 36%, soit 3.536 ha de plus, par rapport à la campagne précédente qui avait enregistré l'ensemencement de 9.854 ha et une production de plus de 83.000 quintaux (Qx) de céréales. Dans le but d'assurer le bon déroulement de cette campagne, il est fait état de la mise à la disposition des agriculteurs de plus de 23.000 QX de semences et 70.000 QX d'engrais, en plus de la mobilisation de 163 moyens de labours, dont 33 semoirs.

La wilaya d'Ouargla dispose de 15 structures de stockage de céréales, totalisant une capacité de plus de 500.000 Qx, en plus de la réalisation en cours d'un silo d'un (1) million de QX.

La wilaya renferme une superficie agricole de plus de quatre (4) millions d'hectares, dont plus de 500.000 ha arables et 56.000 ha seulement exploités.

Un nouvel allié contre la sédentarité professionnelle

Les vertus de la position **assis-debout**

Alterner les positions assis et debout au travail permet de réduire la sédentarité, de limiter les périodes prolongées d'immobilité et de préserver la santé des travailleurs. Un geste simple qui contribue à faire de la prévention un réflexe quotidien.



Longtemps considérée comme une simple question de confort, l'alternance entre la position assise et debout s'impose progressivement comme une pratique bénéfique pour la santé au travail. Face à la multiplication des métiers qui imposent de longues heures devant un ordinateur ou à un poste fixe, la position assis-debout apparaît comme une solution intéressante pour réduire les effets de la sédentarité et favoriser le bien-être des travailleurs. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le comportement sédentaire, caractérisé notamment par le fait de rester assis ou allongé pendant de longues périodes avec une faible dépense énergétique, est associé à plusieurs risques sanitaires, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 et certains cancers. Ainsi, l'agence sanitaire recommande ainsi aux adultes de limiter le temps passé en position sédentaire et de le remplacer, autant que possible, par une activité physique, même de faible intensité. Dans ses recommandations, l'OMS préconise également aux adultes de pratiquer chaque semaine entre 150 et 300 minutes d'activité physique d'intensité modérée, ou entre 75 et 150 minutes d'activité soutenue. Dans ce contexte, l'aménagement des espaces professionnels avec des bureaux réglables en hauteur permet aux salariés de varier leurs postures au cours de la journée, sans interrompre nécessairement leur activité. Cette alternance contribue à réduire le temps passé assis, à encourager les changements de posture et à limiter les périodes prolongées d'immobilité. Les données scientifiques viennent conforter cette approche. Une revue systématique publiée en 2025 dans la revue The Lancet et portant sur 36 revues systématiques et méta-analyses, regroupant 214 études originales, indique que les postes de travail assis-debout peuvent réduire le temps passé assis jusqu'à 75 minutes par jour lorsqu'ils sont utilisés seuls. De son côté, la collaboration Cochrane a également relevé une diminution moyenne du temps passé assis au travail grâce aux bureaux réglables, estimée entre 84 et 116 minutes par jour dans les études analysées. Pour les spécialistes de la santé au travail, l'intérêt de cette démarche réside toutefois dans la variation des postures plutôt que dans le remplacement systématique de la position assise par la station debout. Rester debout de manière prolongée peut, en effet, provoquer à son tour des douleurs aux jambes, une fatigue musculaire ou des inconforts articulaires. Les experts conseillent d'alterner régulièrement les positions, de se déplacer à intervalles réguliers et d'aménager le poste de travail de manière ergonomique. Les professionnels de la prévention recommandent également de profiter des pauses pour marcher quelques minutes, de privilégier les déplacements courts et d'éviter de rester immobile durant de longues périodes. Au-delà des bureaux administratifs, cette organisation peut inspirer différents secteurs professionnels, à condition d'adapter les équipements et les pratiques aux contraintes de chaque métier. La mise en place de bureaux ajustables, l'organisation de réunions debout lorsque cela est pertinent et la sensibilisation des salariés constituent autant de mesures susceptibles de favoriser une culture de prévention. Si les experts soulignent que ces dispositifs ne remplacent ni l'activité physique régulière ni les autres mesures de prévention sanitaire, ils représentent néanmoins un levier concret pour améliorer l'environnement professionnel. La santé au travail passe ainsi aussi par un geste simple : ne pas rester trop longtemps dans la même position et faire de l'alternance entre assis et debout un réflexe quotidien.

A.B

Obésité

Mesurer l'indice de masse corporelle est-il totalement dépassé ?

L'indice de masse corporelle (IMC), longtemps utilisé pour diagnostiquer le surpoids et l'obésité, présente des limites, car il ne distingue pas la masse graisseuse de la masse musculaire et ne renseigne pas sur la répartition des graisses ni leurs effets sur la santé. Une commission d'experts publiée dans The Lancet en 2025 recommande ainsi de compléter cet indicateur par d'autres mesures, notamment le tour de taille et le rapport tour de taille/taille, afin d'améliorer l'évaluation des risques. Cette approche distingue également l'obésité clinique, qui entraîne des dysfonctionnements d'organes ou limite les activités quotidiennes, de l'obésité préclinique, qui constitue un risque potentiel pour la santé. Une étude publiée dans Nature, portant sur plus de 844 000 adultes en Chine, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Espagne, confirme l'intérêt de cette méthode. Elle révèle un surdiagnostic de l'obésité d'environ 2 % chez des personnes dont l'IMC est élevé sans excès significatif de graisse corporelle, mais aussi une « obésité cachée » chez près de 6 % des participants classés en surpoids. Par ailleurs, plus de 80 % des personnes présentant une obésité préclinique n'ont pas évolué vers une forme clinique en dix ans. Pour les chercheurs, ces résultats plaident en faveur d'un diagnostic plus complet et individualisé, permettant d'adapter la prise en charge aux risques réels de chaque patient, au-delà du seul chiffre affiché sur la balance.

Accidents de la route

6 morts et 233 blessés en 24 heures

Six personnes ont trouvé la mort et 233 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas du pays, indique lundi, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec des morts suite au renversement d'un véhicule sur la route nationale N 55, dans la daïra d'Abalessa, précise la même source.
Durant la même période, les unités de la Protection civile ont effectué 3626 interventions, dont 2755 évacuations sanitaires et 468 opérations diverses.

Pour faire découvrir les atouts touristiques de Tiaret

10 créateurs de contenu en tournée promotionnelle

Dix créateurs de contenu issus de plusieurs wilayas prennent part à une tournée promotionnelle visant à faire découvrir les sites touristiques de la wilaya de Tiaret. Cette initiative a été lancée, dimanche soir, par la direction du Tourisme, de l'Artisanat et des métiers, a-t-on appris auprès de son directeur, Zouaoui Touab. M. Touab a précisé, à cette occasion, que cette manifestation, qui s'étale sur trois jours, est organisée en coordination avec l'agence de tourisme et de voyages «Tihert». Elle vise à promouvoir les potentialités touristiques et archéologiques de la wilaya à travers le regard de jeunes créateurs de contenu venus d'autres régions du pays. L'objectif est de faire connaître les richesses touristiques de Tiaret, ainsi que la qualité des services qui y sont proposés auprès de leurs communautés d'abonnés.
Il a ajouté que le programme de cette tournée prévoit la visite de 17 sites touristiques à caractère historique, naturel, religieux, culturel et artisanal. Cette initiative permettra aux invités de découvrir les principaux monuments inscrits dans les circuits touristiques agréés, notamment la grotte d'Ibn Khaldoun, les monuments funéraires de «Djedar», les cascades de Sidi Ouadah, le centre d'élevage équin de Chaouchaoua, la vieille mosquée, la bibliothèque «Jacques Berque», ainsi qu'un atelier de fabrication de selles, entre autres sites. De son côté, le chef de daïra de Tiaret a souligné, dans une allocution prononcée à l'occasion du lancement de cette manifestation, que cette initiative touristique contribuera aux efforts visant à faire de la wilaya de Tiaret une destination touristique de rayonnement national et international. Elle s'inscrit également dans la dynamique de valorisation du secteur du tourisme en tant que levier du développement économique et du savoir.
Il a également mis en avant la richesse historique et la diversité des sites touristiques de la wilaya, ainsi que l'existence d'un réseau appréciable de services et d'infrastructures d'accompagnement, notamment dans les domaines de l'hébergement, de la restauration et du transport vers les sites touristiques.
Il a, par ailleurs, relevé la facilité d'accès à ces sites grâce au réseau routier, la mise en service prochaine du transport ferroviaire, ainsi que la présence de l'aéroport international «Abdelhafid Boussouf». A noter que les dix créateurs de contenu participant à cette tournée sont originaires des wilayas de Tlemcen, M'Sila, Aïn Temouchent, Alger, Biskra, Annaba, Constantine, Nâama, Bouira et Tissemsilt.

JAPON

Coup d'arrêt de l'économie au 3e trimestre

L'économie japonaise a connu un coup d'arrêt au troisième trimestre, avec un PIB identique au trimestre précédent (croissance de 0,0%), plombée notamment par les tensions inflationnistes, selon des données officielles publiées lundi. L'estimation préliminaire du gouvernement, en termes réels, s'avère en-deçà des anticipations des analystes sondés par Bloomberg qui prévoyaient une croissance légère de 0,1% de la quatrième économie mondiale sur juillet-septembre. Et ce après une croissance déjà modeste de 0,4% du PIB nippon au deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent.L'archipel reste miné par une consommation atone, dissuadée par une inflation toujours élevée, tandis que l'affaiblissement du yen renchérit mécaniquement les produits importés.L'inflation a ainsi fortement accéléré en septembre (+2,1% sur un an, hors produits frais), au-delà de la cible fixée par la Banque du Japon.Ainsi, la consommation privée en termes réels a reculé de 0,3 % au troisième trimestre (après une baisse de 0,3 % entre avril et juin), a indiqué lundi le gouvernement.Dans ce contexte, avec des exportations en repli, les mesures de relance gouvernementale et un rebond de l'investissement des entreprises n'ont pas suffi à maintenir la croissance du PIB en territoire positif.
Pour autant, ce chiffre morose sur la croissance économique ne devrait pas dissuader la Banque du Japon de remonter ses taux, comme c'est largement attendu, lors de sa réunion de décembre, après avoir récemment déclaré qu'il avait atteint son niveau-cible d'inflation.

RDCONGO

Le bilan de l'épidémie d'Ebola dépasse les 5.500 morts

Le nombre de décès confirmés en laboratoire dus à l'Ebola en République démocratique du Congo (RDC) a dépassé les 5.500, a annoncé lundi l'Institut national de santé publique congolais. Selon son bulletin d'information, «depuis le début de l'épidémie en RDC, 11.376 cas confirmés ont été enregistrés, dont 5.568 décès, soit un taux de létalité de 48,9%». L'épicentre reste la province de l'Ituri, qui représente 69,1% du nombre total de cas confirmés. L'épidémie a touché 68 des 178 zones de santé dans huit provinces de la RDC, a précisé la même source.La flambée actuelle d'Ebola en Afrique est provoquée par le virus Bundibugyo, contre lequel il n'existe aucun médicament ni vaccin homologué par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les spécialistes soulignent que, depuis l'identification du virus en 1976, aucune flambée de cette maladie en Afrique ne s'est propagée aussi rapidement que celle-ci.L'épidémie a débuté en mai en RDC et en Ouganda. Les autorités ougandaises ont annoncé le 28 juillet que la flambée dans le pays était terminée. Le 25 août, l'OMS a confirmé cette information. Le 6 octobre, les autorités kényanes ont annoncé le premier cas de contamination par Ebola dans le pays. Le 20 octobre, le ministère nigérian de la Santé a fait état d'un cas de maladie à virus Ebola sur le territoire national.

THAÏLANDE

11 morts dans un incendie sur l'île de Phuket

Un incendie s'est déclaré tôt lundi matin dans une maison de quatre étages abritant des commerces, située sur l'île touristique de Phuket, dans le sud de la Thaïlande, faisant 11 morts et 16 blessés, a indiqué la police. L'incendie s'est déclaré lundi vers 03H30 (20H30 GMT dimanche) dans un immeuble commercial abritant un restaurant et des logements locatifs, a déclaré à des médias un officier de police du district de Patong, à Phuket. «Les pompiers ont mis deux heures à maîtriser l'incendie et ont retrouvé 11 personnes décédées», a-t-il précisé. La cause de l'incendie fait l'objet d'une enquête, a précisé l'officier.Seize personnes, qui ont inhalé de la fumée ou souffraient de blessures causées par des éclats de verre, ont été prises en charge à l'hôpital, a-t-il ajouté.

Sous-financement humanitaire

Les réfugiés exposés aux risques d'exploitation

Cette situation intervient dans un contexte de recul du financement des opérations du HCR, dont le budget opérationnel a diminué de plus de 8 % en 2025, avec un déficit de financement de 59 % par rapport aux besoins.



Le sous-financement de l'aide humanitaire accentue les risques de traite, d'exploitation et de maltraitance associés à des exposés sur les réfugiés, particulièrement les enfants, alerte le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sur la base de deux études publiées lundi.
Réalisées avec le «Nuffield College» de l'Université d'Oxford, ces études, consacrées au Bangladesh et à l'Ethiopie, mettent en évidence la dégradation des mécanismes de protection dans les deux pays, qui accueillent chacun plus d'un million de réfugiés.
Au Bangladesh, le nombre de cas de traite identifiés dans les camps de réfugiés, notamment celui des Rohingyas près de Cox's Bazar, a augmenté de 28 % entre 2024 et 2025. Les enfants représentaient 17 % des victimes recensées en 2025, contre 14 % un an auparavant.
Cette situation intervient dans un contexte de recul du financement des opérations du HCR, dont le budget opérationnel a diminué de plus de 8 % en 2025, avec un déficit de financement de 59 % par rapport aux besoins. « Les services de protection - comme l'aide juridique, les espaces sûrs, le soutien psychosocial, la prévention de la violence fondée sur le genre et la protection de l'enfance - constituant l'un des remparts les plus solides contre la traite et l'exploitation », rappelle dans un communiqué Elizabeth Tan, directrice de la division de la protection internationale et des solutions au HCR.
«Lorsque ces services sont supprimés, la vulnérabilité s'accentue, et les trafiquants trouvent plus facilement des proies parmi des personnes déjà exposées aux risques», ajoute-t-elle.
En Ethiopie, les coupes budgétaires ont particulièrement affecté la protection de l'enfance, alors que les enfants représentent 52 % de la population réfugiée. En 2025, les opérations du HCR n'ont été financées qu'à hauteur d'environ un tiers, tandis que seuls 18 % des besoins en matière de protection de l'enfance ont été couverts.
L'organisation relève notamment une augmentation préoccupante du travail des enfants réfugiés, en particulier dans l'agriculture et les zones d'exploitation minière informelle, ainsi qu'un affaiblissement des dispositifs de protection et de prise en charge des mineurs non accompagnés.
Face à cette situation, le HCR appelle à une action urgente et souligne que le financement des services de protection et le renforcement des systèmes nationaux sont essentiels pour prévenir l'exploitation, renforcer la résilience des réfugiés et garantir des solutions durables.

Kordofan-Occidental au Soudan

Environ 750 personnes **déplacées** en 24 heures à Abou Zabad

Quelque 750 personnes ont fui la ville d'Abou Zabad, dans l'Etat du Kordofan-Occidental, au sud du Soudan, en une seule journée, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire, a annoncé dimanche l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'Organisation a indiqué, dans un communiqué, que ses équipes de terrain avaient recensé, samedi, 750 déplacés qui ont trouvé refuge dans les localités d'Al-Salam, d'Al-Sult et d'Al-Qawza, dans le même Etat et ce, sur fond de recrudescence de l'insécurité.
L'OIM a relevé que la situation demeurait tendue et instable, affirmant suivre de près l'évolution des événements. L'Etat du Kordofan-Occidental connaît, depuis quelques jours, une intensification des affrontements entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR).
Selon les données de l'OIM, près de 120.000 personnes ont été déplacées dans différentes zones de la région entre le 11 et le 15 octobre 2026, soit une augmentation de 9.621 personnes par rapport au bilan enregistré en août. Depuis avril 2023, le conflit entre l'armée soudanaise et les FSR a fait des dizaines de milliers de morts et provoqué le déplacement d'environ 13 millions de personnes, dans un contexte d'aggravation de la crise humanitaire et de difficultés d'accès à l'aide dans plusieurs régions du pays.

Afrique du Sud

17 morts dans deux **fusillades** distinctes

Dix-sept personnes ont été tuées dans deux fusillades distinctes survenues en Afrique du Sud, ont annoncé lundi les autorités policières. Dans le premier incident, neuf personnes (six hommes et trois femmes) ont été retrouvées mortes par balle lundi matin dans une habitation de fortune située dans un quartier informel à la périphérie de Pretoria, a indiqué la police. «Les neuf personnes ont toutes été retrouvées mortes ce matin dans une cabane, avec des blessures par balle», a déclaré une porte-parole de la police.
La seconde fusillade s'est produite dans une zone semi-rurale située à l'extérieur de Pietermaritzburg, dans la province du KwaZulu-Natal. La police, intervenue à la suite de signalements de coups de feu, a découvert un véhicule criblé de balles à l'intérieur duquel se découvre huit hommes présentant de multiples blessures par balle. Les victimes ont été déclarées mortes sur place, selon un communiqué de la police.
Les victimes n'avaient pas encore été identifiées et les enquêteurs ne disposaient pas encore d'éléments suffisants pour déterminer les circonstances de la fusillade, a déclaré le colonel Robert Netshiunda, porte-parole de la police du KwaZulu-Natal, à la chaîne Newzroom Afrika.
Il a précisé que des fusillades similaires avaient déjà été enregistrées dans la région, avec des mobiles allant du vol de bétail au trafic de drogue, en passant par les violences liées au transport par minibus-taxis.

Togo-Algérie, aujourd'hui à 17h00, à Lomé

Les Verts face à l'adversité en **terre togolaise**

L'équipe nationale d'Algérie se mesure au Togo, cet après-midi à partir de 17h00 (heure algérienne) au stade de Kégué de Lomé, à l'occasion de la quatrième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2027. Trois jours seulement après le succès décroché à Tizi-Ouzou lors de la manche aller, les coéquipiers des Fennecs retrouvent les Eperviers dans une configuration nettement plus complexe, plombés par une impressionnante vague de blessures.



En tête du groupe I avec 7 unités au compteur-bilan de deux victoires à la maison et d'un nul rapporté du Burundi-, la sélection nationale débarque dans la capitale togolaise avec la ferme intention d'enfoncer le clou. Ramener un résultat positif, et idéalement s'imposer hors de ses bases, permettrait à l'Algérie de creuser un écart décisif au classement et de faire un pas de géant vers la qualification pour le tournoi final. Cependant, les récents événements au sein du groupe compliquent sérieusement la tâche des Algériens.Le défi s'avère en effet de taille pour Brahim Hemdani, obligé de composer avec un effectif largement décimé. L'infirmerie des Verts ne désemplit pas et compte désormais sept éléments contraints de déclarer forfait pour cette affiche. Alors que Bachir Belloumi, Jaouen Hadjam, Hicham Boudaoui, Amin Chiakha et Rafik Belghali avaient déjà renoncé, deux nouveaux cadres ont rejoint la liste des indisponibles après le match de samedi : Anis Hadj Moussa et Ibrahim Maza, touchés, sont officiellement out pour ce déplacement.

Une cascade de forfaits qui complique la donne

Face à cette hémorragie, le sélectionneur national se voit dans l'obligation de réinventer une nouvelle fois son onze de départ. Si le banc algérien dispose d'atouts intéressants, pallier simultanément l'absence de créateurs et d'accélérateurs du niveau de Maza et Hadj Moussa représente une équation difficile à résoudre. Hemdani devra s'appuyer sur la cohésion de son groupe, une rigueur tactique irréprochable et l'envie des nouveaux entrants pour préserver la solidité de l'équipe sous la chaleur de Lomé. Ajouter à cela, le fait de jouer en diurne avec la chaleur et l'humidité comme facteurs, ajoutera à la difficulté de la rencontre pour l'EN.De son côté, la sélection togolaise entend bien profiter de ce contexte favorable. Défaits lors de la troisième journée en Algérie, les Eperviers n'ont plus le droit à l'erreur devant leur public s'ils veulent rester en vie dans la course à la qualification. Le technicien togolais, Patrice Neveu, compte bien s'appuyer sur les défections algériennes pour bousculer le leader du groupe.Les locaux miseront sur une forte intensité physique et un pressing constant dès le coup d'envoi afin de gêner une équipe algérienne en quête d'automatismes. Portés par un désir de revanche légitime, les Togolais savent qu'une victoire relancerait totalement les débats dans cette poule I. Pour les Verts, ce rendez-vous à Kégué revêt ainsi des allures de test de maturité : tenir bon dans la tempête confirmerait toute la force de caractère de cette sélection.

H.M.

Boulbina défend Amoura

«Il fait un travail colossal»

Après le succès difficile des Fennecs face au Togo, Melvin Mastil et Adil Boulbina ont livré leurs impressions. Entre satisfaction, concurrence et solidarité, les deux internationaux algériens sont revenus sur plusieurs sujets importants.
Considéré par plusieurs observateurs comme l'un des hommes du match aux côtés d'Achraf Abada, Melvin Mastil s'est exprimé en zone mixte après la victoire de l'Algérie face au Togo (1-0). Le portier des Verts a reconnu les difficultés rencontrées par son équipe: «C'est clair que c'était une victoire difficile. On aurait aimé gagner plus (que 1 à 0). Le plus important, c'est la victoire et les trois points. Je sais qu'il nous a manqué pas mal de choses offensivement, mais on peut être fiers d'avoir tenu défensivement. »
Interrogé également sur sa situation et la concurrence au poste de gardien, Mastil a tenu à relativiser sa prestation. «Moi, je me tiens à disposition du coach. Je n'ai pas eu de blessure durant ce match. Comme je l'ai dit, je n'ai fait que mon travail. Je suis ici pour faire ça, comme Oussama et Rayane, qui sont également là à disposition. C'est au coach de choisir», a-t-il expliqué.De son côté, Adil Boulbina a pris la défense de Mohamed Amoura, critiqué pour son manque d'efficacité offensive. «On représente tous l'équipe nationale et tout le monde sait que tous les joueurs ont des passages à vide, mais les gens ne voient que les joueurs qui ne sont pas décisifs», a déclaré l'attaquant algérien.Boulbina a notamment insisté sur les efforts défensifs de son coéquipier: «Si vous regardez le match d'Amoura, il fait un travail défensif colossal. Sur une action, il revient du côté gauche au côté droit pour défendre et mettre le ballon en corner. Il nous aide et j'espère qu'il marquera et que le peuple algérien le soutiendra.»



Premier League

Bachir Belloumi dans l'équipe-type

L'international algérien Mohamed Bachir Belloumi, sociétaire de Hull City, figure dans l'équipe-type des meilleurs joueurs du championnat anglais de football (Premier League) depuis le début de la saison 2026-2027, selon les évaluations publiées par le site spécialisé dans les statistiques et les chiffres «WhoScored».L'attaquant des «Verts» a obtenu une note moyenne de 7,35 sur 10, lui permettant de figurer dans cette équipe aux côtés de plusieurs grandes stars du championnat anglais, notamment le Norvégien Erling Haaland et le Brésilien Joao Pedro, ainsi que d'autres joueurs à l'image de Rayan Cherki, Pascal Grob et Michael Rodgers.Cette distinction vient récompenser le bon début de saison réalisé par le joueur algérien, qui dispute son premier exercice en Premier League.
Il a pris part à neuf rencontres, dont huit en tant que titulaire, inscrivant trois buts et délivrant deux passes décisives, pour un total de 690 minutes de jeu, selon les statistiques du site « Opta».Belloumi occupe également la tête du classement des buteurs de son équipe en championnat, avec trois réalisations, illustrant ainsi sa contribution à l'animation offensive du club anglais depuis le début de la saison



Thaïlande

Benzia s'engage avec Buriram United

Le milieu international algérien Yassine Benzia, s'est engagé avec la formation thaïlandaise de Buriram United, après une saison passée sous les couleurs de la formation saoudienne d'Al-Fayha FC, a annoncé le club thaïlandais de première division de football, dimanche sur ses réseaux sociaux.
Le milieu offensif algérien (332 ans) s'apprête ainsi à relever un nouveau défi dans sa carrière, en découvrant un championnat supplémentaire. Ce transfert met également fin aux spéculations autour d'une éventuelle arrivée en Algérie, puisque le joueur figurait notamment parmi les pistes envisagées par le champion d'Algérie en titre, le MC Alger, pour le prochain mercato hivernal.
Au terme de la 7e journée du championnat thaïlandais, Buriram United, quintuple champion en titre, occupe la 5e place avec 16 points.
Formé à l'Olympique lyonnais, Benzia avait fait ses débuts professionnels avec le club rhodanien, dont il a intégré l'équipe première en 2012. Il a disputé 54 rencontres, avec six réalisations et trois passes décisives, avant de rejoindre Lille OSC en 2015.
Entre ces différentes expériences, Benzia a également porté les couleurs de Qarabag FK (Azerbaïdjan), entre 2023 et 2025.



JS Kabylie

Le métromane Bada **blessé**

A quelques jours de deux rendez-vous majeurs en championnat, la JSK doit composer avec un sérieux contretemps. Karim Belhocine se retrouve contraint de revoir ses plans dans un secteur clé de son équipe.
La JS Kabylie perd son métronome au pire moment. Blessé à l'élongation lors de la rencontre face à la JS El Biar, Arthur Bada manquera les deux prochains chocs, la réception de l'USMA le 19 novembre, puis le Clasico contre le MCA le 23 novembre. Le staff médical ne veut prendre aucun risque, et n'autorisera son retour qu'après un rétablissement complet.
Pour Karim Belhocine, le casse-tête est total. Son remplaçant désigné, le Tanzanien Alphonce Msanga Mabula, ne sera à Tizi-Ouzou que le 18, après un long voyage consécutif à son match avec la Tanzanie face au Nigeria, la veille. Même s'il a fait une première titularisation honorable face à Akbou, il manque encore de repères et n'a pas la vision de jeu de Bada.

Dans ces conditions, la JSK a demandé à la LFP de décaler le match face à l'USMA, afin de gagner quelques jours précieux. En attendant la réponse, le coach kabyle devra, quoi qu'il arrive, aligner le onze le plus apte pour aborder ces deux chocs avec l'ambition de grappiller le maximum de points.

Ligue des Nations

L'Angleterre **stoppe** la machine espagnole



L'Angleterre a mis un terme à l'incroyable invincibilité de l'Espagne en lui infligeant une défaite spectaculaire sur le score de (3-2) dimanche soir, au stade Metropolitano, lors de la sixième et dernière journée de la phase de groupes de la Ligue des nations européennes, mettant ainsi fin à une série qui aura duré 968 jours, la plus longue parmi les sélections européennes toutes compétitions confondues.

Le réseau de statistiques Opta a révélé que la défaite face à l'Angleterre était la première de la sélection espagnole depuis mars 2024, lorsqu'elle s'était inclinée face à la Colombie en match amical, mettant ainsi fin à une série de 43 matches consécutifs sans défaite, un chiffre exceptionnel qui reflète l'ampleur de la régularité affichée par la sélection espagnole, championne du monde, durant cette période.Et l'importance de la victoire anglaise ne s'est pas limitée à mettre fin à la série de l'Espagne, puisque la sélection des Three Lions a réalisé un autre exploit historique, en battant pour la première fois de son histoire la sélection classée première au monde au classement de la Fédération internationale de football, lors d'un match disputé hors d'Angleterre, et ce à sa septième tentative depuis le lancement des classements FIFA en 1992.

Opta a ajouté que la sélection anglaise a réalisé un exploit sans précédent au niveau de ses résultats à l'extérieur, après avoir atteint dix victoires consécutives hors de ses bases toutes compétitions confondues, la première fois qu'elle parvient à réaliser une telle série dans son histoire, confirmant ainsi sa progression dans les matches qu'elle dispute loin de son public.Ces chiffres sont survenus après une soirée exceptionnelle pour la sélection anglaise sous la houlette de Thomas Tuchel, qui a vu son équipe livrer une prestation solide face au champion du monde et imposer sa domination durant la première période, avant de traduire sa supériorité par une ouverture du score signée Harry Kane sur penalty à la 45e minute, après avoir été fauché dans la surface de réparation.

L'expulsion d'Anderson, le tournant

Dès le début de la seconde période, les Anglais ont poursuivi leur supériorité et Ezri Konsa a inscrit le deuxième but à la 53e minute sur un corner exécuté par Declan Rice, avant que Ben White n'ajoute le troisième but quatre minutes plus tard, en profitant d'une contre-attaque rapide menée par Jude Bellingham.Malgré cette avance de trois buts, le match a connu un tournant majeur après l'expulsion d'Elliot Anderson à la 64e minute, à la suite d'une faute sur Lamine Yamal dans la surface de réparation, offrant à la sélection espagnole un penalty transformé par Mikel Oyarzabal pour réduire l'écart à la 65e minute, avant que Nico Williams n'ajoute le deuxième but de la Roja à la 75e minute.Tuchel a ensuite été contraint de renforcer le secteur défensif et de procéder à plusieurs changements pour préserver son avance, face à la pression espagnole continue durant les dernières minutes, mais la sélection anglaise est parvenue à tenir jusqu'au coup de sifflet final, s'adjugeant la victoire sur le score de 3-2 et prenant la tête du groupe en Ligue des nations de l'UEFA.



Il évolue en troisième division italienne

A 46 ans, Ronaldinho **rejoue**

Ronaldinho (46 ans) la super star des années 2000 retrouve de nouveau le terrain sous les couleurs de Ravenne troisième division italienne, un club ambitieux de Série C italienne qui rêve de se siffler en Série A. La chevelure grise enserrée dans un bandeau, les traits arrondis par les années, la silhouette un peu lourde, le champion du monde 2002 avec le Brésil et vainqueur de la Ligue des champions 2006 avec Barcelone a disputé toute la première période du match entre Ravenne et Forli, sous les yeux d'Ignazio Cipriani, homme d'affaires italo-américain et propriétaire du club depuis 2024, ravi de voir une meute de reporters et de photographes autour du terrain.La capacité du stade avait été portée pour l'occasion de 5.000 à 6.800 places, mais ce sont des millions de téléspectateurs nostalgiques qui ont pu assister au retour de la star brésilienne.

Ils ont pris le dessus sur la Turquie

Des Bleus **poussifs** mais au rendez-vous

Mission accomplie pour l'équipe de France. Sans briller et au terme d'une prestation poussive, les Bleus ont assuré l'essentiel en dominant la Turquie (2-1), dimanche à Bordeaux. Ce succès leur offre leur billet pour les quarts de finale de la Ligue des nations, avec en prime la première place du groupe 1.Trois jours après un revers cinglant en Italie (3-1), les hommes de Zinédine Zidane se devaient de réagir face à des Turcs, derniers de la poule et déjà éliminés. L'objectif comptable a été atteint grâce à un but contre son camp d'Emirhan Topçu (49e) et une réalisation d'Eli Junior Kroupi, sa première en sélection, sur un service en or de Rayan Cherki (80e). Les Tricolores aborderont donc le tirage au sort vendredi à Nyon en tant que tête de série, avec l'avantage de recevoir au match retour en mars 2027.Malgré le retour du capitaine Kylian Mbappé, remis de ses douleurs aux ischio-jambiers et très en jambes, le contenu de la rencontre laisse à désirer. Après un premier rassemblement quasi parfait (3 victoires, 1 nul), ce deuxième stage s'est révélé bien plus laborieux pour le successeur de Didier Deschamps. Handicapé par de nombreuses blessures, le sélectionneur a dû improviser et lancer plusieurs jeunes sans expérience, mesurant la difficulté d'imposer son jeu de possession.

Les parades d'Ozer

Avec plus d'efficacité, les Français se seraient mis à l'abri plus tôt. Mais entre la maladresse de Bradley Barcola (21e) et les multiples exploits du gardien turc Berke Ozer, la soirée a pris des allures de calvaire. Le portier lillois a multiplié les parades décisives devant Adrien Rabiot (6e), Mbappé (15e, 34e, 64e) et Michael Olise (35e, 61e).
A l'inverse, les Bleus peuvent remercier Mike Maignan, auteur d'une superbe sortie devant Ismail Yuksek (36e) avant d'être remplacé à la pause par Guillaume Restes. Souvent transpercé au milieu, le collectif français a aussi frôlé la correctionnelle sur une relance ratée de Jérémy Jacquet devant Arda Güler (70e). Remodelée après le départ de Dayot Upamecano vendredi pour raisons personnelles, la charnière inédite Jacquet-Konaté a finalement cédé sur une tête d'Abdülkerim Bardakcı (90e). Enfin, Michael Olise (5 buts dans cette campagne) a déçu, peinant à peser sur les débats, à l'image de sa seconde période en Italie.

EN TORTURANT L'ITALIE

La Belgique file en quarts

La Belgique s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Ligue des nations en martyrisant l'Italie (4-1) dimanche soir au stade Roi-Baudouin, théâtre d'une prestation magistrale des Diables Rouges. La Nazionale, à qui un match nul suffisait pour se hisser en quarts, avait pourtant pris les commandes après une très bonne entame de match. Mais elle s'est rapidement éteinte, emportée en onze minutes par la furia des hommes de Marc van Bommel, par moments étincelants à l'image d'un Jérémy Doku des grands soirs L'Italie, déjà battue par la Belgique en match d'ouverture (0-2) fin septembre mais qui s'était remise ensuite en position de se qualifier, s'est placée dans le bon sens grâce à un but de l'inévitable Pio Esposito, son 10e déjà en 15 sélections, parfaitement servi à la 11e minute par Michael Kayode. Mais la réaction belge n'a pas tardé, prenant les allures d'une prise d'assaut étouffante des seize mètres de la Squadra et récompensée à trois reprises en onze minutes (15e, 22e et 26e). D'abord avec pas mal de réussite quand Maxim De Cuyper a mis fin à une action confuse puis en profitant de la nonchalance de la défense italienne qui a regardé le ballon voyager dans sa surface avant qu'il soit poussé dans le but de Gianluigi Donnarumma par le Lillois Nathan Ngoy.

Le bijou de Doku

Le joyau de la soirée est tombé en conclusion de cette frénésie belge à la 26e par un Jérémy Doku en état de grâce qui a signé une série de dribbles "à la Messi" pour effacer trois Italiens avant de tromper le gardien de Manchester City.Ce dernier a ensuite sauvé ses partenaires du KO, en déviant sur son poteau une frappe quasi parfaite de Kevin De Bruyne à la 43e minute.L'Italie en avait plein les bottes. Une étrangeté trois jours après l'exploit face à la France (3-1) même si le sélectionneur Roberto Mancini devait se passer de l'attaquant de Bologne Nicolo Cambiaghi et du milieu de la Lazio Davide Frattesi, deux éléments très en vue face aux Bleus.

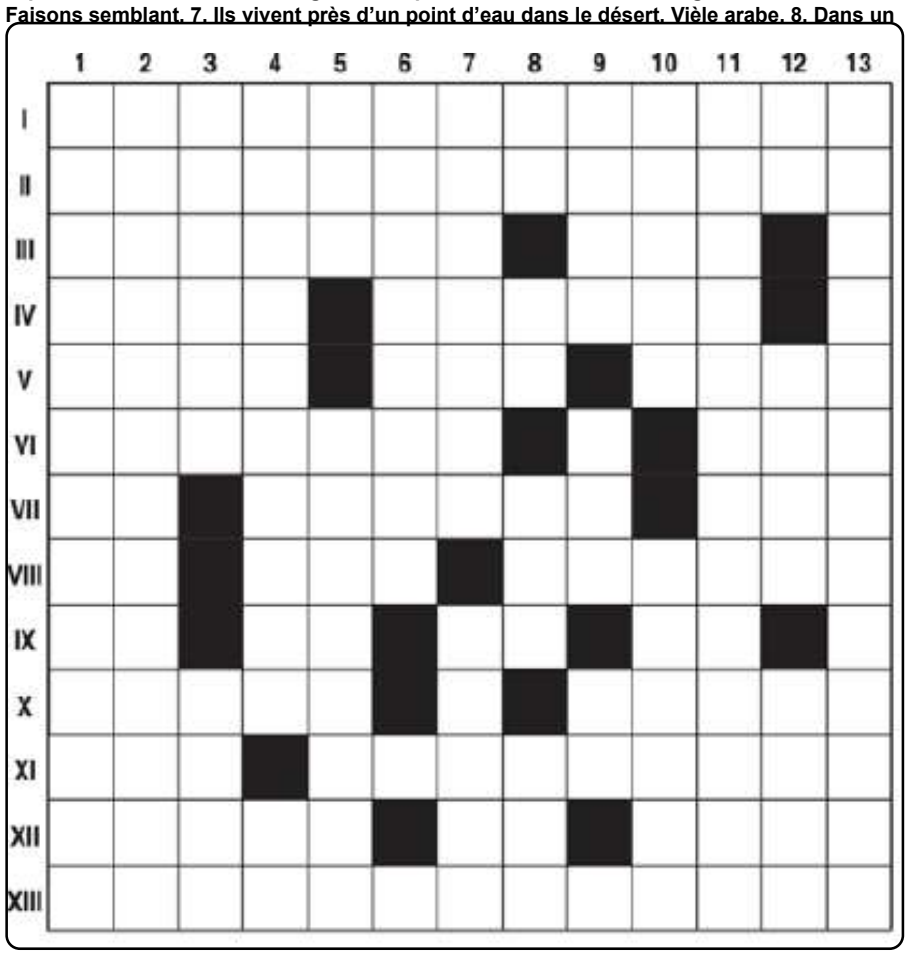
LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

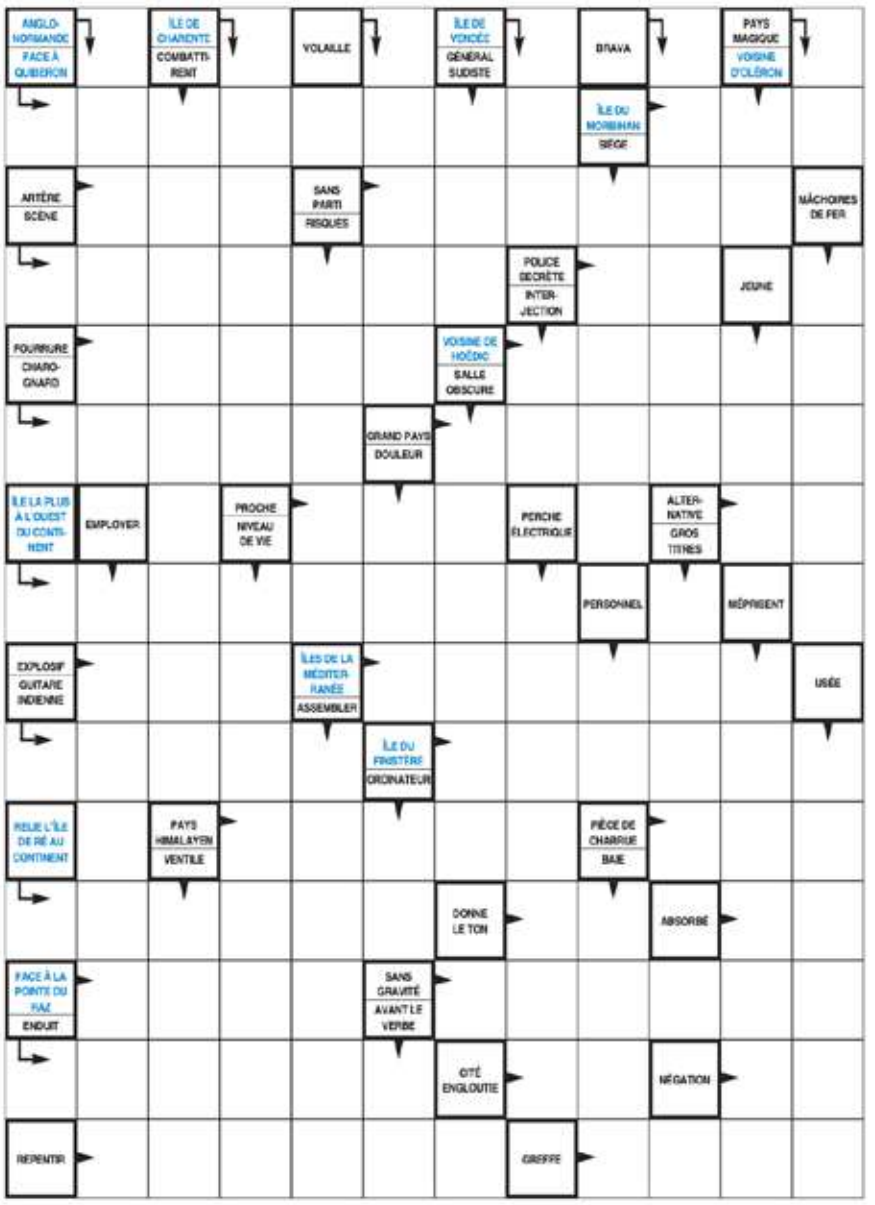
I. Après sa mort, divers poèmes et essais furent publiés sous le titre MIRACLES (1924). II. Impensable en salle de réanimation. III. Chaussais, et prenais soin des pieds. Interjection exprimant le doute. IV. La place forte de cette commune fut cédée à la France en 1713 suite au traité d'Utrecht. Il était donc étendu sans mouvement. V. Fleuve côtier de France et de Belgique. Arrivée en fin d'année. Fait forcément bonne impression. VI. Deux lettres en une seule. Comme de bien entendu... VII. Tête d'ahuri. Sultan d'Egypte de la dynastie des Mamelouks Burdjites. Prend tout autant soin des arabes que des anglais. VIII. Deux otées de huit. Pronom indéfini. En Bolivie andine et à près de 4 000 mètres d'altitude. IX. Un quartier d'Aix-les-Bains. Conjonction. Quelque chose de monstrueux que l'on retrouve en Russie. Au milieu du Togo. X. Elle rejoint le Rhin à Bâle. Ce n'est pas que pour les malaises que certains le prennent en main. XI. Ce genre d'échange, on le retrouve dans le métro parisien. Mise plus bas que terre. XII. Point décisif dans les arts martiaux. Morceau de pain. A de fortes mâchoires. XIII. Nom donné aux auteurs des massacres de septembre 1792.

VERTICALEMENT

1. Couvent de femmes fondé à Paris rue de Sèvres en 1640 et où Madame Récamier résida de 1819 à 1849. 2. Roi de France, fils de Philippe Egalié et de Louise-Marie de Bourbon-Penthièvre. 3. Différents. Ce général français fut le gouverneur de Dantzig. 4. Peuvent-elles être amenées à rire jaune ? Morceau d'entrecôte. 5. Premier mot du nom de la capitale de la province de Khanh Hoa. Rouge, elle ne peut en aucun cas être un signe avant coureur. 6. Faisons semblant. 7. Ils vivent près d'un point d'eau dans le désert. Vièle arabe. 8. Dans un



LES MOTS FLÉCHÉS



SUDOKO

			8		4		5	
	8					6		
4		9						
				1			7	5
	7		6	3				
		2						
	2	7			3	4	8	
			9			3		
		6		7				9

MOTS MÊLÉS

La phrase-mystère est : LA PALME D'OR

ADSL	CONNEXION	FRAUDE	PIRATE	SURFER
ANTIVIRUS	COOKIE	GOOGLE	PIXEL	TCHAT
ARNAQUE	COURRIEL	HACKER	PLUGIN	VEILLE
AROBASE	ECRAN	INTRANET	PODCAST	WEBMASTER
AVATAR	EMAIL	LOGICIEL	PORTABLE	WIFI
BANDEAU	EMOTICONE	MODEM	PRESSE	
BONUS	ETOILE	NUMERIQUE	RESEAU	
CERTIFICAT	FIBRE	OCTET	SMILEY	
COMMUN	FORUM	PAREFEU	SPAM	

T	S	A	C	D	O	P	I	X	E	L	I	O	T	E
M	E	M	O	T	I	C	O	N	E	T	C	H	A	T
O	B	A	N	D	E	A	U	T	S	M	I	L	E	Y
A	O	P	N	U	M	M	O	C	O	C	T	E	T	C
R	N	S	E	R	E	T	S	A	M	B	E	W	A	E
N	U	T	X	R	L	E	E	H	A	C	K	E	R	R
A	S	E	I	K	O	O	C	N	O	P	A	C	I	T
Q	U	Q	O	V	G	S	U	U	A	O	V	R	P	I
U	U	A	N	R	I	U	R	R	R	R	A	A	L	F
E	F	P	E	D	C	R	E	E	O	T	T	N	U	I
L	O	R	R	S	I	F	U	E	B	A	A	N	G	C
G	R	E	A	E	E	E	C	S	A	B	R	H	I	A
O	U	S	L	U	L	R	A	D	S	L	E	R	N	T
O	M	S	M	O	D	E	M	C	E	E	M	A	I	L
G	V	E	I	L	L	E	R	B	I	F	I	W	H	E

SOLUTION

LES MOTS FLÉCHÉS



SUDOKO



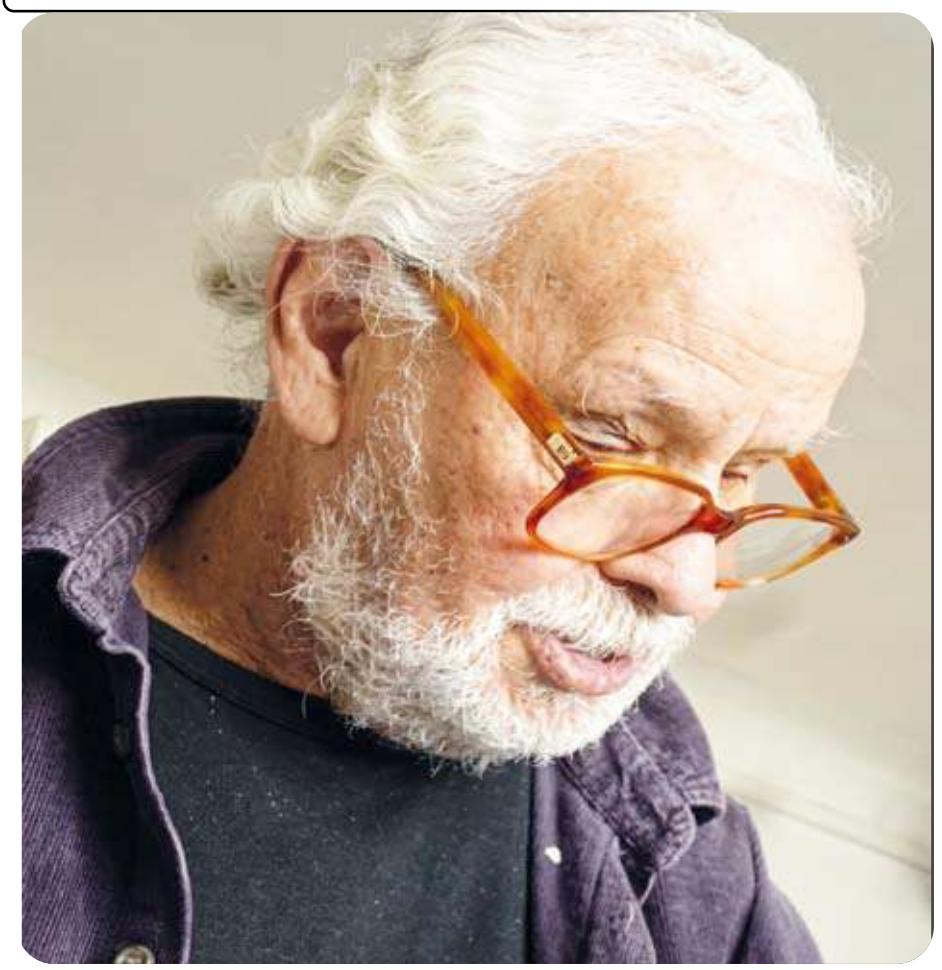
LES MOTS CROISÉS

Le peintre algérien est décédé le 12 novembre à Paris, à l'âge de 92 ans

Mohamed Aksouh, de la forge aux couleurs de la peinture

La peinture algérienne vient de perdre l'un de ses aînés. Mohamed Aksouh, qui a marqué plusieurs générations d'artistes par son travail sur la matière et la lumière, est décédé le 12 novembre à Paris, où il vivait depuis 1965. Né à Alger en 1934, il faisait partie de cette génération qui a contribué à donner un nouvel élan aux arts plastiques après l'indépendance.

PAR NASSIM TERKI



Avec lui disparaît l'un des derniers représentants de la génération dite « de 1930 ». Cette appellation désigne un groupe de peintres nés autour de cette date, parmi lesquels Baya, Hacène Benaboura, Abdallah Benanteur, Mohamed Bouzid, Abdelkader Guermaz, M'hamed Issiakhem, Mohammed Khadda, Azouaou Mammeri, Choukri Mesli, Denis Martinez, Bachir Yellès et Zérarti, ainsi que leur aîné Mohamed Racim. Chacun avait sa propre démarche. Certains se sont tournés vers une peinture expressive, d'autres ont privilégié le signe et les références à l'identité culturelle. Aksouh, lui, a choisi la non-figuration. Il restera fidèle à cette orientation pendant toute sa carrière. Rien ne le destinait pourtant à devenir peintre. Né le 1er juin 1934 à Saint-Eugène, aujourd'hui Bologhine, il grandit au Ruisseau, à Alger. Aîné de sept enfants, il est issu d'une famille originaire de la région d'Azazga. Son grand-père était conducteur de tramway et son père receveur. En 1948, il devient forgeron-serrurier dans les constructions métalliques Garcia. Un accident du travail lui fait perdre les premières phalanges des deux index. Il ne quitte pourtant pas ce métier et continue à travailler dans la serrurerie jusqu'à sa retraite, en 1998. C'est en 1957 qu'il découvre plus directement les arts. Le soir, après le travail, il fréquente la maison des jeunes d'Hussein Dey, où il apprend la poterie et la céramique auprès de Nicole Algan. Il travaille les émaux, introduit le laiton dans ses réalisations dès 1959, puis s'intéresse à la sculpture, à la gouache et à l'aquarelle. La peinture viendra progressivement compléter cette formation acquise en dehors des écoles d'art. Son expérience de forgeron ne sera jamais étrangère à son travail de peintre. Le métal, la terre, les reliefs et les différentes textures occupent une place importante dans ses recherches. Cette attention à la matière restera visible jusque dans ses dernières réalisations. Les premières années de l'indépendance lui permettent de prendre part à la vie artistique du pays. Dès 1960, il participe à l'encadrement de chantiers culturels et réalise notamment des dessins consacrés aux barques et aux filets des pêcheurs de Bouharoun. En juillet 1962, il prend part au premier Salon d'art de l'Indépendance, avant de devenir membre fondateur de l'Union nationale des arts plastiques. Il parcourt également plusieurs régions du pays, des Aurès à Ghardaïa et Hassi Messaoud. À Alger, il se rapproche du poète Jean Sénac, qui l'intègre à son cercle. Il fréquente aussi, chez son ami Mohammed Khadda, les écrivains Djamel Amrani, Bachir Hadj Ali, Rachid Boudjedra et Mourad Bourboune. En 1964, Jean Sénac inaugure la Galerie 54 à Alger. Aksouh y présente sa première exposition personnelle. Dans le texte qui accompagne l'exposition, Abderrahmane Kaki écrit : « Aksouh est un silence comme la mer calme. » Une formule qui restera associée à son travail. Jean Sénac évoquera, de son côté, un « univers marin, un univers céleste », en parlant de ses aquarelles où apparaissent les algues et le sable. La mer et la nuit sont déjà très présentes dans ses premières œuvres. Le peintre dira même d'une toile aux bleus et aux verts profonds, consacrée à la nuit, qu'elle était « son bon Dieu ». Cette œuvre inspirera le titre du film documentaire réalisé par Hafida Hachem en 2009. En décembre 1965, invité à exposer à Strasbourg, Aksouh décide de rester en France. Il expliquera plus tard être parti « sur un coup de tête ». Paris attire alors de nombreux artistes et représente un lieu important pour les échanges et les recherches en peinture. À Tahar Djaout, il résumera les raisons de son départ par cette phrase : « Si tu veux faire de la peinture, il faut aller là où il y a de la peinture ». Il estime qu'un peintre a besoin de fréquenter d'autres artistes, de visiter les musées, de rencontrer les critiques et de confronter son travail à celui des autres. La bourse qu'il espérait obtenir ne lui sera cependant jamais accordée. Pour vivre, il reprend son ancien métier. Il travaille dans la construction métallique et fabrique notamment des rampes. La journée, il forge ; le soir, il retrouve ses pinceaux. Il résume alors sa situation par ces mots : « Mohamed, tu veux faire de la peinture et tu n'as pas de moyens, alors gagne ta vie et fais ta peinture ». Il épouse Madeleine Perret, institutrice originaire de Haute-Savoie, rencontrée à Alger. Elle restera à ses côtés jusqu'à son décès en 2006. Le couple s'installe d'abord à Paris, puis à Vincennes. Malgré ses obligations professionnelles, Aksouh poursuit son activité artistique. En 1966, il expose à Alger, à la galerie Pilote d'Edmond Charlot. Il participe ensuite à des expositions en France, en Suisse et dans plusieurs pays arabes.

Une recherche constante autour de la lumière

Dans ses premières gouaches, réalisées jusqu'en 1970, les verts profonds occupent une place importante. Ils rappellent les paysages marins qui ont marqué son enfance. Il expérimente aussi avec les matériaux. Il utilise notamment du tuf prélevé sur les parois rocheuses situées face à sa maison. Réduit en poudre, il l'intègre à ses tableaux pour obtenir des textures particulières, capables de modifier les effets de la lumière. Les couleurs vont alors du vert d'eau aux nuances safranées et violacées. Ses œuvres de 1966, réalisées sur des filets de sacs, comportent également des formes qui rappellent les anciens tissages et les poteries. Des signes proches de l'écriture arabe apparaissent parfois dans les compositions, sous forme d'inscriptions énigmatiques mêlées au sable et à l'ocre. À partir de 1970, sa peinture évolue. Les aplats de couleur se multiplient et sont traversés de bandes verticales ou horizontales. Dans les années 1980, les couleurs deviennent plus discrètes. Le blanc prend progressivement le dessus, accompagné de gris bleutés et d'ocres clairs. Cette période, appelée « période blanche », est particulièrement importante dans son travail. Aksouh utilise des glacis pour atténuer les couleurs et étudier les différentes nuances qui entourent le blanc. Il cherche notamment à rendre les effets du soleil sur le regard. Dans ses tableaux, on croit parfois reconnaître des façades, des balcons, des toits, des terrasses ou des volets. D'autres fois, quelques livres apparaissent dans un décor difficile à identifier. Rien n'est représenté de façon précise. Les formes restent en retrait, comme absorbées par la lumière. Jean de Maisonseul, ancien conservateur du musée des Beaux-Arts d'Alger, y reconnaissait la « lumière de nacre et de perle » de la capitale, notamment celle que l'on découvre depuis les hauteurs de Belcourt, quartier où Albert Camus a grandi. Aksouh ne cherche pas à reproduire un paysage à un instant donné, comme dans la peinture impressionniste. Il s'intéresse plutôt aux variations de la lumière et à leurs effets sur les formes. Djilali Kadid parlera de tableaux « marqués de l'empreinte digitale de la lumière ». Sa palette explore toutes les nuances qui précèdent ou suivent le blanc. Cette peinture ne raconte pas une histoire précise. Elle laisse une grande liberté à celui qui la regarde. Plusieurs critiques ont d'ailleurs souligné qu'elle ne cherche ni à imposer un récit ni à donner une interprétation définitive. À la fin des années 1990, les couleurs reviennent progressivement dans ses œuvres. Les ocres dorés et les rouges rejoignent les bleus qui ont longtemps dominé sa peinture. Après la disparition de son épouse en 2006, le peintre traverse une période de retrait. Il reprend ensuite son travail et retourne en 2008 dans le Hoggar, entre Djanet et Tamanrasset. Attiré par les paysages du désert, il en rapporte des aquarelles mêlant encre et peinture. Les monolithes, les gorges rocheuses et les étendues de sable deviennent de nouveaux sujets de recherche. À cette période, les souvenirs d'Alger reviennent également dans ses tableaux. Il retrouve notamment dans sa mémoire le cimetière familial d'El Kettar, au-dessus de Bab El Oued, qu'il fréquentait depuis son enfance, ainsi que celui de Sidi Abderrahmane, dans la Casbah. Les stèles blanches, souvent semi-sphériques, et leurs inscriptions réduites à quelques traits apparaissent dans plusieurs compositions aux tonalités grises et ocres. Ces tableaux renvoient à la mémoire familiale et aux lieux de son enfance, sans chercher à dramatiser le sujet.

Le travail du métal et de la gravure

La gravure et la sculpture occupent également une place importante dans la carrière de Mohamed Aksouh. En 1970, il commence à réaliser des bas-reliefs en assemblant et en soudant des fragments de métal martelés sur son enclume. Ses amis, notamment le peintre et graveur Louttre.B, l'encouragent à tirer des épreuves sur papier à partir de ces réalisations. Il utilise d'abord la presse que lui prête l'artiste algérien Abdallah Benanteur, avant de construire son propre équipement. Certaines plaques qu'il travaille atteignent huit millimètres d'épaisseur. Pour ses gravures, il fabrique des poinçons en acier aux motifs variés. Il les utilise pour multiplier les empreintes sur les plaques métalliques. Il résume sa méthode par cette expression : « tout ce qui peut laisser une empreinte ». Ce travail lui permet de retrouver les gestes de la forge dans une autre forme de création. La Monnaie de Paris lui commande deux médailles, Dyade en 1972 et Flaque en 1974. Vers 1985, il réalise aussi de petites sculptures cubiques ou cylindriques à partir de tubes de laiton, de cuivre et de fer emboutis. Les plis obtenus donnent aux pièces des formes particulières, parfois comparées à une écriture énigmatique. Ces réalisations sont aujourd'hui recherchées par les collectionneurs.

Une reconnaissance qui s'affirme avec le temps

Aksouh a exposé tout au long de sa carrière, même si son nom est longtemps resté surtout connu des amateurs d'art et des spécialistes. Ses œuvres ont été présentées à Paris, Toulouse, Amsterdam, Bruxelles et Nyon, en Suisse. Il a siégé au comité du Salon des réalités nouvelles. En 1971, il reçoit le prix Victor Choquet. En 2007, il obtient un premier prix à la biennale des artistes orientaux. Ses tableaux et ses gravures sont conservés dans plusieurs institutions. On les retrouve notamment au musée national des Beaux-Arts d'Alger, à l'Institut du monde arabe, au musée d'art moderne de la Ville de Paris, ainsi que dans les musées de Pau et de Villeneuve-sur-Lot. Une toile de 2003 figure dans la donation Claude et France Lemand conservée à l'Institut du monde arabe. Ses œuvres sont également présentes dans des collections en Jordanie, au Mali et en Syrie. L'intérêt des fondations et des collectionneurs des pays du Golfe pour son travail a contribué à la progression de sa cote sur le marché de l'art. En 2024, la galerie Artbribus, à Paris, lui consacre une exposition intitulée « Splendeurs cosmiques ». L'année suivante, le musée national des Beaux-Arts d'Alger organise un hommage sous le titre « Aksouh, au pays de la lumière ». Une quinzaine d'œuvres récentes y sont présentées, avec des archives, des coupures de presse et deux films documentaires. Cette exposition avait une signification particulière pour le peintre, qui n'avait plus été présent sur les cimaises algériennes depuis plusieurs décennies. Il s'était dit « très heureux et ému » de cet hommage. Mohamed Aksouh laisse derrière lui une œuvre qui a traversé plusieurs périodes sans perdre son unité. De la forge aux premières expériences de céramique, des paysages marins aux compositions blanches, puis aux formes inspirées du Hoggar et des cimetières d'Alger, il a poursuivi pendant des décennies ses recherches sur la matière et la lumière. Beaucoup de ses tableaux sont restés sans titre. Un choix qui laisse au regardeur la possibilité d'y voir ses propres paysages et ses propres souvenirs. Même après son installation à Paris, Alger est restée présente dans son travail. C'est aussi ce lien avec son pays et avec une génération qui a profondément marqué les arts plastiques algériens qui donne à sa disparition une portée particulière.

Trait d'esprit

“Un homme qui a de l'argent est un homme considéré. Un homme qui n'en a pas est également un homme considéré, mais, lui, comme un pauvre type.”

Pierre Dac

Drame sur un chantier de construction à Sétif : le bilan s'alourdit à trois morts

Trois personnes ont perdu la vie et deux autres ont été blessées dans l'effondrement partiel d'un terrain survenu au quartier des 500 Logements, à Sétif. Les services de la Protection civile sont intervenus hier à 13 h 31. Des ouvriers qui travaillaient sur un chantier de construction, en face du stade, ont été ensevelis par la terre. D'après un bilan provisoire de la Protection civile, les deux blessés souffrent de blessures de gravité variable. Ils ont reçu les premiers soins avant d'être transportés à l'hôpital local. Les dépouilles des trois victimes ont été transférées à la morgue.

Deux médailles pour l'Algérie à l'Open africain de judo d'Abidjan



L'Algérie s'est illustrée lors de l'Open africain d'Abidjan 2026, avec une performance remarquable d'Amina Douniazed Rezoug. La judokate a remporté la médaille d'or dans la catégorie des moins de 70 kilos, s'imposant avec force face à des adversaires ivoirienne, américaine et camerounaise. Lena Maria Djeriou a également contribué au succès national en décrochant la médaille de bronze chez les moins de 52 kilos, après un beau parcours et une victoire finale contre une athlète capverdienne. Ce tournoi, qui a rassemblé plus d'une centaine de judokas venus de 22 pays, était un rendez-vous crucial pour les athlètes cherchant à grimper dans le classement mondial.

Tournoi de l'UNAF qualificatif à la CAN-2027 (U17)

L'Algérie bat l'Égypte et se qualifie pour la phase finale
La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17-B) s'est qualifiée pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2027, à l'issue de sa victoire face à l'Égypte 1-0 (mi-temps : 1-0), lundi au stade «Mustapha Ben Jannet» de Monastir (Tunisie), pour le compte de la 3e et dernière journée du tournoi l'Union nord-africaine (UNAF). L'unique but de la partie a été inscrit à la 8e minute de jeu par Daoud Bellagra (8'). Ayant réussi leur entrée en lice dans le tournoi en battant le Maroc (1-0), les cadets algériens se sont inclinés lors de la deuxième journée face à la Tunisie (4-1). À l'issue des résultats de cette ultime journée, l'Algérie et l'Égypte terminent à égalité en tête avec 6 points et se qualifient pour la CAN-2027.

Baleària relie Almería à Oran et Ghazaouet



Baleària élargit son réseau entre l'Espagne et l'Algérie avec deux nouvelles liaisons au départ d'Almería, à destination d'Oran et de Ghazaouet. Ces traversées portent à sept le nombre de lignes proposées par la compagnie entre les deux pays. Le réseau dessert désormais quatre ports algériens. Depuis Valence, les voyageurs peuvent rejoindre Alger, Oran et Mostaganem. Barcelone est reliée à Alger et Oran, tandis qu'Almería complète l'offre avec des traversées vers Oran et Ghazaouet. Les réservations sont ouvertes pour des voyages programmés jusqu'au 29 janvier 2027. La compagnie propose aussi des tarifs promotionnels sur les nouvelles liaisons, selon les conditions et les disponibilités affichées au moment de la réservation.

Le CPA lance CPAzonapay pour les paiements internationaux



Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a lancé CPAzonapay, un service permettant à ses clients commerçants disposant d'un site marchand d'accepter des paiements effectués depuis l'étranger avec des cartes Visa et Mastercard. La solution vise notamment les entreprises du tourisme, de l'hôtellerie, du transport aérien, de la santé, de l'enseignement et de l'artisanat, ainsi que les PME exportatrices. Avec ce service, les entreprises algériennes pourront proposer leurs produits et prestations à une clientèle étrangère et recevoir des paiements en ligne. Le CPA met en avant une gestion simplifiée des transactions et la possibilité d'élargir sa clientèle au-delà du marché local. Le CPA rejoint ainsi la Banque de développement local, qui avait déjà lancé des services permettant d'effectuer des paiements depuis l'étranger. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le développement du commerce électronique en Algérie, où l'usage des paiements dématérialisés continue de progresser, même si leur adoption par les commerçants reste limitée.

L'EXPRESS

AUTORISATIONS ACCORDÉES À RYANAIR POUR SES VOLS VERS DAKHLA

Plainte du Front Polisario

Le Front Polisario a déposé, hier, une plainte administrative préliminaire auprès du ministère espagnol des Transports et de la Mobilité durable. Il demande l'annulation des droits de trafic aérien et des autorisations accordées à Ryanair pour la liaison entre Madrid et Dakhla, dans le Sahara occidental.



La plainte a été adressée à l'Agence nationale de la sécurité aérienne et à la Direction générale de l'aviation civile espagnole. Elle conteste les deux vols hebdomadaires assurés par la compagnie irlandaise entre la capitale espagnole et Dakhla. Cette procédure s'inscrit dans une campagne lancée après la publication du rapport « Occupation touristique ». Celui-ci met en avant le rôle du tourisme dans la stratégie marocaine visant à consolider sa présence dans le Sahara occidental et à présenter le territoire comme une région intégrée au royaume du Maroc. Selon les promoteurs de la campagne, les liaisons commerciales vers les territoires occupés participent à la normalisation de la situation en projetant l'image d'une destination ordinaire. Ils estiment également que l'achat de billets peut contribuer au financement d'activités qu'ils qualifient de violations du droit international, notamment la répression de prisonniers politiques sahraouis et l'utilisation de drones contre des civils.
Les représentants sahraouis affirment que les autorisations accordées à Ryanair ne reposent sur aucun fondement juridique, réglementaire ou conventionnel. Selon eux, aucun accord bilatéral ne couvre la liaison Madrid-Dakhla. Ils estiment que la décision constituerait un acte de fait, pris en dehors des procédures établies par la législation espagnole, européenne et internationale. Leur argument s'appuie sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Dans ses arrêts de 2016, 2018 et octobre 2024, la Cour a considéré que le Sahara occidental bénéficie d'un statut séparé et distinct de celui de tout État, y compris du Royaume du Maroc. Elle a également rappelé que le territoire est non autonome au sens de l'article 73 de la Charte des Nations unies. La Cour a jugé que le Front Polisario disposait de la capacité d'ester en justice devant les juridictions de l'Union. Elle a aussi souligné le principe selon lequel le consentement du peuple sahraoui est nécessaire pour les accords internationaux applicables à ce territoire. Dans le secteur aérien, le Tribunal de l'Union européenne avait exclu le Sahara occidental de l'accord de navigation aérienne euro-méditerranéen conclu entre l'Union européenne et le Maroc, dans un arrêt du 30 novembre 2018. Selon Western Sahara Resource Watch, la Commission européenne a notifié aux compagnies aériennes de l'Union, le 3 décembre 2024, que les liaisons vers le territoire sahraoui n'étaient pas couvertes par cet accord. L'organisation affirme que la Commission n'a jamais envisagé d'inclure le Sahara occidental dans cet accord, considérant que cela violerait le droit international. Ryanair a commencé à opérer des vols vers Dakhla au début de l'année 2025. La plainte déposée à Madrid vise désormais à obtenir l'annulation des autorisations qui rendent possibles ces liaisons.

R. N.

EL BAYADH

2 personnes arrêtées et plus de 9 400 comprimés psychotropes saisis



L'unité antidrogue de la Sûreté de la wilaya d'El Bayadh, en coordination avec l'unité polyvalente des douanes, a arrêté deux suspects et saisi plus de 9 400 comprimés psychotropes. Selon un communiqué des autorités, l'opération s'est déroulée à un point de contrôle de sécurité fixe commun, situé à l'une des entrées de la ville d'El Bayadh. Un véhicule de tourisme y a été intercepté avant d'être soumis à une fouille. Les recherches ont permis de découvrir 9 105 capsules de prégabaline dissimulées à l'intérieur du véhicule. Les comprimés ont été saisis et le conducteur a été placé en garde à vue. Dans le cadre de l'enquête, menée sous la supervision du parquet compétent, les enquêteurs ont saisi une seconde quantité de substances psychotropes, estimée à 329 comprimés. Un deuxième suspect a également été arrêté. Les deux personnes ont été présentées au procureur du tribunal d'El Bayadh, précise le même communiqué. ■